

Les Amis des Monastères

N° 137 - JANVIER 2004 - TRIMESTRIEL - 4 €



L'Abbaye de la Coudre

la Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

"FONDATION DES MONASTERES"

83/85, rue Dutot

75015 PARIS

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

**E-mail : fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org**

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

les Amis des Monastères

revue trimestrielle

Photo de couverture :

L'Abbaye de la Coudre

© 2004 - Abbaye de la Coudre

LES AMIS DES MONASTERES

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

n° 04-228 - janvier 2004

Commission paritaire :

N° 1007 G 82214 du

10 octobre 2002

Directeur de la publication :

Mère Myriam Fontaine

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38344 Voreppe CEDEX

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 137 – janvier 2004

Éditorial

par Mgr Maillard, Évêque de Laval..... 3

Une spiritualité cistercienne ?

par une cistercienne du Jassonneix..... 5

L'Abbaye Notre Dame

de la Coudre et ses fondations

par des cisterciennes de La Coudre..... 7

L'Abbaye Notre Dame

de la Grâce-Dieu : un anniversaire

par Sr Dominique Séguin..... 36

Chronique juridique

par le Père Achille Mestre

- *Questions-réponses*..... 39

- *Journée sur la valeur d'entretien*..... 42

- *Colloque sur les congrégations*

religieuses..... 43

- *Dissolution des communautés*

religieuses..... 44

Recensions..... 45

Vie de la Fondation..... 49

Annonces..... 51

ÉDITORIAL

L'ORDINAIRE TRANSFIGURÉ

Avec les Bénédictines du Saint Sacrement et les Carmélites, les Trappistines de la Coudre constituent un trésor spirituel de 104 religieuses de vie contemplative qui rayonnent sur tout le diocèse de Laval et au-delà!... Les fidèles du diocèse paraissent d'ailleurs trop souvent méconnaître l'importance de cette présence priante.

Le monastère des cisterciennes de la Coudre est situé dans la ville de Laval, au bord du boulevard des Trappistines, entouré d'un quartier neuf avec un lotissement aux noms de rue très évocateurs : Bernard de Clairvaux, Robert de Molesmes, rue de Cîteaux ; très facilement au sortir du travail, nombreuses sont les personnes qui participent à la prière des moniales. Ce monastère est un signe planté au cœur de la vie des hommes.

La galerie monastique qui a été récemment ouverte est très visible, elle joint l'utile et le beau : c'est une invitation aux travailleurs, aux passants, aux touristes, aux familles à s'approcher, à découvrir le sens de la vie monastique au cœur de notre monde dans ce siècle : tous les

hommes de bonne volonté assoiffés d'intériorité, de gratuité, de spiritualité, d'ouverture à la transcendance ont plaisir à découvrir cet espace, à se sentir accueillis. Un parcours est proposé qui, à travers une exposition, une vidéo projetée dans une salle confortable, conduit personnes ou groupes à rejoindre les questions du sens de la vie.

Dans cette galerie d'exposition permanente, la rencontre des moniales prend alors tout son sens pour ceux qui veulent prolonger leur visite par un dialogue personnel plus approfondi. Le monastère fait ainsi partie des sites de la ville de Laval où l'on s'arrête facilement, où l'on peut stationner, où l'on est vraiment accueilli.

Il me semble que la vie monastique accomplit un véritable service de notre société que je ne saurais mieux formuler qu'en reprenant les termes d'un article rédigé par une religieuse de la Coudre (la Vie spirituelle – décembre 2002 – N° 745). Le titre par lui-même évoque bien cette mission d'un monastère dans notre société : "la spiritualité au quotidien : l'ordinaire transfiguré".

“Prière et vie communautaire, épreuve de la foi en Dieu, de l’amour du frère. Nous sommes en fait dans le même registre. Se fier à Dieu en accueillant sa Parole, c’est notre manière de l’aimer ici-bas. Réciproquement, aimer son prochain en s’effaçant devant lui, c’est lui faire confiance, le laisser nous ceindre et nous conduire là où nous n’imaginions pas aller. La Parole et le

frère s’offrent à nous comme l’occasion de nous laisser déloger de nous-mêmes. Libre à nous d’y consentir pour laisser la vie divine nous emporter entre les deux écueils de notre orgueil – prompt à s’évader de l’ordinaire – et de notre égoïsme qui s’accommode si bien du sommeil de la routine.”

† A. MAILLARD
Evêque de Laval



Procession dans le cloître

UNE SPIRITUALITÉ CISTERCIENNE ?

PAR UNE CISTERCIENNE DU JASSONNEIX (MEYMAC)

Poser la question : Quelle est la spiritualité cistercienne ? est bien embarrassant. On serait tenté de répondre : il n'y en a pas, qui soit spécifique de Cîteaux. Mais, il y a une façon cistercienne de vivre la radicalité des exigences de l'Évangile, guidé par la Règle de St Benoît et s'ajustant au lieu et au temps où l'on vit.

On peut dire aussi que la Charte de Charité, inventant le système des filiations qui relie les communautés les unes aux autres, et le contrôle mutuel de ces communautés qui se fait au Chapitre général a pour efficacité de ramener sans cesse le grand fleuve de la vie monastique dans son lit traditionnel. Ces dispositions ne sont pas, à proprement parler, les éléments d'une "spiritualité".

Nos Pères de Cîteaux n'ont pas cherché à privilégier telle vertu, telle forme de prière, telle activité, telle ascèse...

Toutefois, ce qu'ils ont trouvé en s'établissant à Cîteaux, c'était la solitude. Loin des agitations mondaines, pour vivre constam-

ment sous le regard de Dieu, scrutant sa Parole, chantant sa louange...

Et pour cela, choisissant de travailler de leurs mains, pauvres avec le Christ pauvre, comme l'exprimait si bien St Bernard, portant sans cesse sur son cœur "le bouquet de myrrhe des souffrances de son Seigneur" car, dit-il encore, "il suffit d'aimer".

Lorsqu'on lui demandait de tracer l'itinéraire cistercien, d'indiquer son "identité" comme on dirait aujourd'hui, il répondait "notre place (ordo noster), c'est l'humilité" qui conduit à la charité...

L'image de Dieu est imprimée en notre être. Tout le chemin est de tendre vers la ressemblance. Il s'agit d'être tourné vers Dieu, de déchiffrer inlassablement le mystère de Dieu dans l'Écriture, d'y avancer par l'humble amour...

En voulant être seulement, mais intensément fidèles à la tradition monastique que St Benoît leur offrait, ils ont apporté un souffle neuf, une vision neuve de

la vie d'union à Dieu... ils n'ont pas cherché à innover et, en cela même, ils ont été des novateurs. C'est pourquoi, on a pu dire que la simplicité était la note caractéristique de la vie cistercienne.

La grande ferveur des cisterciens, leur immense élan d'amour pour le Christ, pour le Verbe incarné, les entraîna parfois à une ascèse rigoureuse, "style dur pour Trappistes" dira Saint Exupéry.

Mais aussi la sagesse prévalut et l'amour du Christ s'exprima en amour fraternel, dans la communauté où l'on vit intensément ensemble, quoique dans un silence qui protège le respect des personnes et une précieuse solitude avec Dieu.

Pendant tout le xx^e siècle, nombre d'abbés et d'abbesses contribuèrent à mettre une note

d'humaine affection entre les frères et les sœurs. Nos monastères cisterciens ont aussi été partie prenante du renouveau de l'Eglise qui a préparé, puis suivi le Concile Vatican II. La formation, donnée sous plusieurs formes aux membres de nos communautés, jeunes ou moins jeunes, et qui approfondit l'Ecriture sainte et les œuvres patristiques, tout en s'ouvrant aux courants actuels, apporte une nouvelle vitalité à beaucoup de communautés. Le fait que l'Ordre se soit répandu sur tous les continents, et dans diverses cultures, est un élément très positif qui nourrit la prière et la charité.

Tout est grâce pour qui a le regard continuellement posé sur le Christ, pour qui n'a rien de plus cher que le Christ, comme St Benoît et nos Pères nous le rappellent chaque jour.



L'ABBAYE NOTRE-DAME DE LA COUDRE À LAVAL (MAYENNE)

PAR DES CISTERCIENNES DE LA COUDRE

Le monastère de la Coudre, que longe actuellement le boulevard périphérique, dit des Trappistes, au sud de Laval, est bien cistercien, même s'il est en bordure de ville. Construit entre 1857 et 1859 pour une communauté nombreuse, qui avait déjà tout un passé, il sera témoin d'une longue histoire, qui se poursuit.

“Aux sources des cisterciennes de Laval” situe au lendemain de la Révolution française l'origine de ces cisterciennes-trappistes qui se sont installées à Laval, d'abord au Couvent Sainte-Catherine.

Mais quand ces moniales sont-elles venues à Laval? Où et comment vivaient-elles? Pourquoi ont-elles changé de lieu? “L'Abbaye Sainte-Catherine à Laval” nous le dira.

Une troisième partie “l'Abbaye de la Coudre” nous fera suivre la communauté à la Coudre dans son évolution de 1859 à nos jours.

Enfin, “La communauté de la Coudre aujourd'hui” nous permettra de la rencontrer dans son quotidien.

AUX SOURCES DES CISTERCIENNES DE LAVAL

De la Valsainte à Darfeld

La dispersion des communautés monastiques de France en 1791-1792 a pu laisser croire que c'en était fini de la vie cistercienne dans notre pays. Il n'en est rien, la renaissance est venue par la Suisse. Là, Dom Augustin de Lestrangé, ancien maître des novices de la Trappe (Orne), exilé avec un groupe de ses frères, dirige, à partir de juin 1791, dans l'ancienne Chartreuse de la Valsainte, une communauté qui ne cesse de recruter. La vie quotidienne y est régie par un ensemble de dispositions écrites, les Règlements dits de la Valsainte, qui sont une reprise des Règlements de Rancé, avec une note beaucoup plus austère. À la différence de ceux de Rancé, approuvés par Rome, ces

Règlements de la Valsainte ne le seront jamais, justement à cause de leur caractère excessif. La communauté, qui doit limiter son effectif à vingt-quatre membres, selon l'exigence du Sénat de Fribourg, essaime dès 1793, d'abord en Espagne. La même année, trois moines sont envoyés en direction du Canada, mais, arrivés à Amsterdam et ne pouvant s'embarquer à cause de la guerre, sur l'invitation de l'évêque d'Anvers, ils s'installent non loin de là, à Westmalle. Ce groupe connaît une nouvelle répartition des personnes, avec un second envoi de moines à destination du Canada, en 1794. Certains, s'embarquant, s'arrêteront en fait en Angleterre, y fondant le monastère de Lulworth. Ils viendront repeupler l'abbaye de Melleray (Loire-Atlantique) en 1817. Les frères restés à Westmalle, quant à eux, doivent fuir les armées révolutionnaires peu après. Ils se replient finalement en Westphalie, à Darfeld, où le baron Droste-Vischering met à leur disposition le terrain de Rosenthal. Le supérieur de la communauté, appelée "ND de l'Eternité", est le Père Eugène de Laprade. Cette propriété ne suffisant pas pour les faire vivre, les moines louent sur la même commune, à grand renfort de quêtes, la ferme de l'ancien prieuré cistercien de Klein

Burlo, inhabité depuis longtemps.

Par ailleurs, la Valsainte continue les fondations...

Les moniales de Sembrancher

A partir de 1796, deux sœurs de Dom Augustin, l'une bénédictine, l'autre laïque, sollicitent de lui l'ouverture d'une maison pour moniales, à l'instar de la Valsainte. Un projet se met en place, des postulantes arrivent et la fondation de "La Sainte Volonté de Dieu" est inaugurée à Sembrancher, également en Suisse, le 14 septembre 1796. Sur soixante-deux personnes entrées à Sembrancher les deux premières années, trente-deux sont célibataires, deux veuves, et les vingt-huit autres issues de divers Ordres: bénédictines, clarisses, carmélites... On n'y compte que trois cisterciennes, mais en 1800, nous en retrouvons deux en poste de prieure et de sous-prieure. Ce sont Mère Augustin de Chabannes, professe de St Antoine des Champs, à Paris, abbaye de la filiation de Tart, la première abbaye cistercienne féminine, fondée vers 1125, et Mère Edmond Paul de Barth, professe de l'abbaye de Koenigsbruck en Alsace.

Toutes s'engagent corps et âme dans leur nouveau genre de vie.

L'exode vers la Russie

Au début de l'année 1798, Trappistes et Trappistines de la Valsainte fuient devant les armées révolutionnaires françaises, dans un exode qui les mène jusqu'en Russie, pour un bref répit. Ils emmènent avec eux des enfants qu'élèvent les deux communautés, et qui sont instruits par des religieux et religieuses de faible santé, regroupés dans un "Tiers Ordre". Mais la colonie trappiste est soumise au bon vouloir de ceux qui l'accueillent et donc au jeu des alliances politiques. Dès 1800, un rapprochement entre le Tsar et Napoléon rend les Trappistes indésirables en Russie. Tous, c'est-à-dire les survivants des deux communautés et ceux qui se seront joints à eux pendant le voyage, soit quelques deux cents personnes, n'ont plus qu'à reprendre le chemin de l'Ouest.

Suivons maintenant exclusivement le groupe des moniales. Pendant presque un an, elles séjournent à Hamm, un faubourg de Hambourg.

Le retour des moniales

Ces moniales connaîtront trois destinations différentes :

Fin octobre 1800, un premier groupe est dirigé vers Darfeld. Nous le retrouverons plus tard.

D'autres s'embarquent en mars 1801 à Danzig (actuelle-

ment Gdansk en Pologne) sous la conduite de Mère Augustin de Chabannes. Elles fondent, en 1802, le monastère de Holy Cross à Stapehill, au sud de l'Angleterre. La communauté a été déplacée depuis à Whitland (Pays de Galles).

Le dernier groupe, le plus nombreux, repart vers la Suisse, connaissant des implantations successives à Paderborn, puis en Suisse à Villarvolard, près de la Valsainte, ensuite à la Grande Riedera, et enfin à la Petite Riedera en novembre 1805. De là, les sœurs reviendront en France en 1816, selon deux destinations : les Forges, près de la Trappe de Soligny - ce groupe se fixe aux Gardes en 1818 - et Frénuville, dans le Calvados : ces dernières rejoindront Lyon Croix-Rousse en 1817, puis Lyon-Vaise en 1820.

ND de la Miséricorde à Darfeld

Nous avons laissé le premier groupe parti de Hamm en octobre 1800. Huit sœurs sont accueillies chez les bénédictines de Winnenberg, où se joignent à elles deux postulantes. Ce groupe de dix moniales, dont la prieure est Mère Edmond-Paul de Barth, est attendu à Darfeld, par les moines de " ND de l'Eternité " qui les logent à Rosenthal dans des locaux sommaires. Dès lors, la communauté des moniales, qui

s'appellera "ND de la Miséricorde", commence sa propre histoire, et les recrues arrivent : anciennes religieuses, jeunes filles... de langue allemande ou française. Parmi elles, une jeune Belge, Amélie Piette, qui reçoit le nom de Soeur Elisabeth. Très vite, elle se fait remarquer par le sérieux de sa vie religieuse, au point que peu après sa profession en 1808, elle est nommée sous-prieure, Mère Hélène Van den Broeck étant la nouvelle prieure. Comme la place manquait, en 1806 les moines ont laissé tout leur monastère aux moniales, pour aller s'établir à Klein Burlo.

L'affaire de Darfeld

Depuis des années, le prieur, Dom Eugène de Laprade, souffre des décisions arbitraires de Dom Augustin, abbé et de la Valsainte et de toutes ses fondations. Celui-ci en effet, déplace à son gré des religieux de Darfeld, impose d'élever des enfants gratuitement... Il traîne aussi à fournir à la communauté les subsides qui lui reviennent. Finalement éclate " l'affaire de Darfeld ", consommant la rupture avec Dom Augustin : en juin 1806, Dom Eugène a été élu " abbé " par ses moines, en réaction contre Dom Augustin, et en 1808, Rome confirme cette élection, et érige

Darfeld en abbaye. Les moniales suivent, dépendant maintenant de Darfeld. En conséquence de cette rupture, ces deux communautés, les moines et les moniales, reprendront les Règlements de Rancé à partir de 1814.

La dispersion de 1811

Séparé de La Valsainte, Darfeld n'en subit pas moins les conséquences des démêlés de Dom Augustin avec Napoléon. Ce dernier réagit vigoureusement à l'annonce de la résistance des moines trappistes de Cervara, dans les Apennins, en Italie. En effet, à la demande de Dom Augustin, ils se sont rétractés publiquement de leur serment de fidélité à la Constitution de l'Empire, émis après la confiscation des Etats pontificaux et l'arrestation du Pape Pie VII. La sanction tombe aussitôt : Le 25 juillet 1811, tous les couvents trappistes de l'Empire sont supprimés. Puis, la force publique intervient pour mettre en oeuvre ces décisions, à Darfeld, comme ailleurs.

Les sœurs de ND de la Miséricorde se séparent

Les moniales de ND de la Miséricorde rejoignent leur famille, puis se regroupent, les sœurs de langue allemande à

Cologne, et celles de langue française au château de Borsut, près de Liège. En 1814, après l'abdication de Napoléon et le traité de Fontainebleau (11 avril) qui lui attribue l'île d'Elbe comme résidence, moines et moniales réintègrent leurs monastères. Ainsi, les sœurs de langue allemande, alors à Cologne, reviennent à Darfeld. En 1826, elles s'établissent à Oelenberg (Haut-Rhin) près des moines de langue allemande qui les y ont précédées de peu, avant de se fixer à Ergersheim (Bas-Rhin) en 1895, devenant la communauté "ND d'Altbronn". Les sœurs de langue française demeurent à Borsut.

LE MONASTERE SAINTE-CATHERINE 1816-1859

Le retour en France Installation des moines de Port du Salut en Entrammes (Mayenne) (1815)

En 1815, le retour des moines est accepté par le Roi Louis XVIII.

Un noble de Laval, M. Le Clerc de la Roussière, a été fort heureux, pendant ses années d'exil en Westphalie, d'y découvrir près de Münster, un monastère de cisterciens trappistes. Ces moines lui rappellent le bon

accueil que lui réservaient avant la Révolution les cisterciens de Clermont, dans sa Mayenne natale. Le recevant à Darfeld, les frères le dissimulent parmi eux sous l'habit cistercien. Aussi, en dette de reconnaissance, il fera tout pour faciliter l'établissement de ses hôtes dans sa région, si cela devient possible. Il tient sa promesse et rachète le vieux prieuré de génovéfains de Port-Rhingard à Entrammes, que viennent peupler, le 15 février 1815, Dom Bernard de Girmont, ancien maître des novices de Morimond, un autre moine et un convers de Darfeld, et plusieurs autres frères d'ailleurs. C'est la future abbaye de Port du Salut.

L'établissement des moniales à Sainte-Catherine (1816)

Une amie de M. de la Roussière, M^{lle} Letourneur – Laborde, soucieuse d'établir aussi des moniales en Mayenne, acquiert à cet effet l'ancien prieuré de génovéfains de Sainte Catherine, sur Laval et son faubourg de Grenoux. Dix moniales de Borsut, originaires de Belgique ou du nord de la France, y arrivent le 6 juin 1816. Après quelques mois passés à la Doyère, sur la commune de Louvigné (Mayenne), dans la maison de campagne de M. de la Roussière, le temps de

remettre le monastère en état, elles en prennent possession le 18 novembre suivant. Elles sont maintenant douze avec leur supérieure, Mère Elisabeth Piette: car deux autres recrues, originaires de la Mayenne et du Maine-et-Loire, les ont rejointes à la Doyère. Quatre sont professes de Darfeld, deux choristes et deux converses; les autres sont postulantes.

Reconnaissance de Sainte-Catherine et évolution juridique.

Le 21 novembre, les postulantes reçoivent l'habit de l'Ordre.

Dès le début de 1817, Mère

Elisabeth écrit à Louis XVIII pour obtenir la reconnaissance légale de la communauté, mais sans résultat.

Du point de vue canonique, la communauté s'est mise de suite, comme l'avait fait Port du Salut, sous la juridiction de l'évêque, du Mans à l'époque, Mgr de Pidoll. Puis la fondation est approuvée par le Pape Pie VII, le 31 juillet 1818, comme de l'Ordre de Cîteaux, réforme de la Trappe, avec comme Père immédiat Port du Salut, "étant observées pour tout le reste les Règles d'affiliation des monastères de Moniales de l'Ordre cistercien approuvées par S. M. Callixte II



et par ses Successeurs...”, précise le bref d’érection. Pareillement, le 6 décembre 1818, le Président général de l’Ordre (instance rétablie par le Saint-Siège après la suppression de l’Abbaye de Cîteaux et de son Abbé), déclare cette maison agrégée à l’Ordre de Cîteaux, et jouissant de tous les privilèges qui lui sont attachés. Les soeurs peuvent ainsi prononcer leurs vœux solennels, le 17 décembre suivant, et Mère Elisabeth est élue prieure le 4 février 1819. Le Bref d’érection permet aux moniales d’obtenir des dispenses sur certains points de leur Règle (les Règlements de Rancé), “à cause de la faiblesse de leur sexe”. Inquiète de cette possibilité “qui ouvre la porte à tous les relâchements”, Mère Elisabeth se met en devoir de préciser les points en question dans des Constitutions, - pour qu’on n’en puisse pas dévier - et de les faire sanctionner par Rome, par l’intermédiaire du Président général de l’Ordre, alors Dom Wenceslas Nasini, abbé de St Bernard aux Thermes, à Rome. En apposant son sceau sur les Constitutions approuvées, celui-ci prescrira de les appliquer dans tous les monastères de moniales de l’Ordre, présents et à venir. Après l’approbation de ces Constitutions de Sainte-Catherine par le pape Léon XII, le

monastère est érigé en abbaye le 14 avril 1826, et le 27 avril 1827, Mère Elisabeth est élue abbesse à vie. Les visites régulières, instruments d’aide pour les communautés et de vigilance en ce qui concerne l’observance cistercienne, sont faites par Dom Bernard de Girmont, abbé de Port du Salut et Père immédiat. Dans l’Ordre de Cîteaux, en effet, chaque maison de moniales, comme chaque maison de moines, a un Père immédiat dont elle dépend juridiquement, tout en étant par ailleurs autonome.

Après en avoir écrit ces premières pages, la communauté de Laval aura le privilège de participer à toute l’évolution juridique des monastères de cisterciens-trappistes postérieurs à la Révolution.

Les Constitutions de Sainte-Catherine restent en vigueur jusqu’à l’Union des maisons trappistes de moines et de moniales en une seule Congrégation, en 1834. Le chef de la Congrégation est le Président général de l’Ordre de Cîteaux, et son Vicaire général est l’abbé du monastère de la Trappe (Orne). Tous les ans, les abbés se réunissent en Chapitre général à la Trappe, et ils légifèrent pour eux et pour leurs maisons-filles de moniales, reprenant en cela le droit originel cistercien, les abbeses n’étant pas

convoquées au Chapitre général. A partir de 1834, l'exemption des monastères est suspendue, et tous passent sous la juridiction de l'évêque local. Pour les moniales, on exige de nouvelles Constitutions, à faire approuver par le Saint Siège. Celles-ci sont élaborées en hâte par les moines, à leur premier Chapitre général en 1835. Ils reprennent le plan et des passages entiers des Constitutions de Laval, mais en les modifiant considérablement dans le sens d'une grande sujétion aux évêques locaux. Les mandats des supérieures sont triennaux, et seules deux réélections sont possibles avec d'abord les deux tiers, puis l'unanimité des voix.

Depuis 1834, et jusqu'en 1847, les visites régulières de Sainte-Catherine sont faites alternativement par l'Abbé de Port du Salut et celui de la Trappe. A celles-ci s'ajoutent les visites canoniques faites par l'évêque.

La vie à Sainte-Catherine

Au monastère, l'existence est bien réglée, suivant des observances très précises notamment sur les questions de nourriture, de sommeil... Ces observances, nous l'avons vu, se réfèrent aux Règlements de Rancé, avec les adoucissements nécessaires, fixés en accord avec le Père immédiat et l'évêque.

La visite régulière constitue, chaque année, un temps fort pour la communauté. L'aumônier, qui est un moine de Port du Salut, tient un grand rôle de conseiller spirituel, outre son ministère de confesseur.

De quoi vit-on? Si le monastère a été acheté par M^{lle} Letourneur-Laborde, M. de la Roussière a pris sur lui la charge des réparations. Pour la vie courante, les sœurs se suffisent avec les produits de la propriété, auxquels s'ajoutent les dons du voisinage, nombreux et généreux... Aussi, les sœurs trouvent vite le moyen d'assister beaucoup de nécessiteux du quartier (nourriture, vêtements, aides diverses...)

L'école

En 1822, la communauté ouvre une école, grâce aux deux sœurs Belger, de Laval, qui sont de famille aisée, et qui y consacrent leurs biens familiaux et tout leur savoir-faire. L'école instruit et nourrit chaque année 250 à 300 petites filles pauvres du quartier et en habille une partie. Elle est tenue, comme sous le supérieurat de Dom Augustin de Lestrangé, par les sœurs "du Tiers-Ordre", ce régime particulier de vie trappiste adapté aux religieuses de faible santé. D'autres sœurs, les "données", assurent les tâches ménagères afférentes à l'école.

Cette école sera en service jusqu'en 1858.

Essai de réforme à Flines (Nord)

En 1824, des sœurs sont envoyées pour tenter une réforme de l'Abbaye de Flines qui a été relevée en 1818. L'expérience ne peut être poursuivie, compte tenu de l'orientation prise par cette communauté, incompatible avec l'observance trappiste. Au retour de cet essai infructueux, les réformatrices ramènent deux sœurs converses de Flines qui s'agrègent à notre communauté. Les survivantes de cette communauté qui eut deux implantations, à Douai et à Flines, entreront finalement chez les Sœurs de la Sainte Union, au milieu du xx^e siècle.

Première fondation (1937): Mondaye... La Cour-Pétral... Clairefontaine

La population de Sainte-Catherine s'accroît très vite. Dès 1825, elle s'élève à soixante quatre membres, répartis en sœurs choristes et converses, sœurs du Tiers Ordre et sœurs données.

Douze ans plus tard, les bâtiments ne permettant plus l'accueil de postulantes, les sœurs songent à une fondation : une propriété est offerte à Baugé (Maine-et-Loire).

Le Chapitre général des Trappistes de 1836 s'oppose catégori-

quement à cette fondation : les sœurs doivent plutôt renflouer la maison de Mondaye (Calvados) qui s'épuise par le vieillissement et le manque de recrutement.

Cette communauté est une fondation spontanée, issue d'un regroupement de religieuses qui eut plusieurs implantations successives, dans la région parisienne : Sénart, Grosbois, puis Valenton. C'est là qu'en 1808, Dom Augustin de Lestrangle les adopte en leur imposant les Règlements de la Valsainte. Lors des expulsions de 1811, elles se réfugient à Tréguier (Côtes d'Armor), avant de s'établir en 1815 dans l'ancien monastère de Prémontrés de Mondaye.

Un accord ne pourra être trouvé pour la fusion entre les sœurs de Laval et le groupe de Mondaye. Au printemps 1837, les sœurs de ce groupe sont dispersées aux Gardes, à Vaise et à Maubec (fondation de Vaise, établie plus tard à Blauvac). Un nouveau groupe, de dix sœurs, est envoyé de Laval. Elles y connaissent huit années difficiles et se déplacent en 1845 vers la propriété de la Cour-Pétral (Eure-et-Loir). C'est alors que la fondation est reconnue par le Chapitre général. Les sœurs connaîtront un nouvel exode, en 1935, lorsque, suite à la renaissance d'Orval (Ardennes belges) engagée par le P. Albert Van der Cruyssen, moine de la Trappe,

elles feront revivre, en Belgique, l'antique abbaye de Clairefontaine, non plus sur son site initial, mais à Bouillon, où la communauté demeure toujours.

Deuxième fondation (1841): Ubexy

Quatre ans après le départ pour Mondaye, un groupe de dix moniales part fonder, dans les Vosges, le monastère d'Ubexy. Après des débuts difficiles, cette communauté fonde en 1898, au sud de l'Hokkaido, au Japon, le monastère de Tenshien qui compte maintenant, dans ce pays et en Corée du Sud, une filiation de cinq autres maisons. En 1971, Ubexy essaime à nouveau, au Mexique, donnant naissance à la communauté d'El Encuentro.

Une nouvelle abbesse: Mère Marie-Joseph Guillot (1852-1855).

A cette époque, en France, les maisons trappistes, issues les unes de la Valsainte, les autres de Darfeld, ne parviennent pas à s'accorder, et en 1847, elles se séparent en maisons de l'Ancienne Réforme, qui suivent les Règlements de Rancé (et parmi elles Sainte-Catherine et Port du Salut) et maisons de la Nouvelle Réforme, qui, depuis la disparition de Dom Augustin de Lestrange et l'abandon de ses

Règlements, se réfèrent aux premiers usages de Cîteaux.

En 1849, un nouvel essai de fondation par Sainte-Catherine, cette fois à Vannes (Morbihan), est interrompu.

Peu de temps après, en 1852, Mère Elisabeth s'éteint, après avoir gouverné sa communauté pendant quarante et un ans, depuis Borsut. Mère Marie-Joseph Guillot lui succède, pour un court mandat de trois ans qu'elle ne veut pas voir prolonger, étant de santé déficiente.

Mère Agathe Guyot (1856-1868) et la décision de transfert

Nous sommes le 25 janvier 1856, lorsque Mère Agathe Guyot est élue abbesse, et beaucoup de choses changent en ces années. En 1855, un évêché est créé à Laval. Dans le même temps, on s'active à la construction du chemin de fer, qui coupe en deux la propriété de Sainte-Catherine. Déjà, l'exiguïté des



lieux pesait. Maintenant, c'en est trop! Le jour même de l'élection de Mère Agathe, la résolution verbale de déménager est prise, et les démarches commencent.

Acquisition du terrain et construction d'un monastère à la Coudre

En vue d'acquérir le terrain nécessaire, seize sœurs se constituent en Société Civile, fin mars 1856.

Dom Bernardin, abbé de Port du Salut et Père immédiat, est chargé de trouver un lieu convenable et de diriger les travaux de construction et d'aménagement. Plusieurs lots sont acquis sur la commune d'Avesnières : les fermes de la Grande et de la Petite Coudre, de la Monnerie et du Tertre, pour une surface totale de seize hectares soixante cinq, qui se trouve nommée "la Coudre". L'enclos délimité par le mur de clôture couvre dix hectares. Les autres parcelles ne sont pas exploitées par la communauté. En 1875 s'y ajoutent trois hectares de parcelles de la ferme de l'Epine. Commencée en mars 1857, la construction du monastère s'étale jusqu'au printemps 1859, sous la vigilance du cellérier de Port du Salut,



constamment sur place.

Les énormes fonds nécessaires viennent de la vente de biens, et de la bienveillance publique : Les sœurs font distribuer des titres de fondation généralement bien accueillis. On fait aussi des quêtes, à plusieurs reprises.

L'ABBAYE DE LA COUDRE DEPUIS 1859

La communauté s'établit à la Coudre.

Depuis un an, l'école a été fermée pour permettre aux sœurs du Tiers Ordre de faire une année de noviciat avant leur profession dans le "Grand Ordre".

La date du transfert a été tenue secrète, et c'est de nuit

que, le 26 avril 1859, la communauté s'ébranle de Sainte Catherine vers la Coudre en procession très ordonnée, pour un trajet d'une heure. On fait deux arrêts pour appeler la bénédiction du Seigneur et de sa Mère : au seuil de la Cathédrale, et près du portique de ND d'Avesnières. Il faut cependant attendre quelques jours pour que la communauté soit au complet : après le transport des sœurs anciennes, et de celles qui sont malades ou infirmes, suivi de peu par la translation des restes des sœurs décédées à Sainte-Catherine et de ceux des bienfaitrices : M^{lle} Letourneur-Laborde et M^{me} de La Roussière. Une nouvelle étape s'ouvre pour la communauté qui découvre, émerveillée et reconnaissante, un monastère vaste et fonctionnel, qui sera béni avec toute la propriété le 2 septembre de la même année, sous le vocable de ND de l'Immaculée Conception.

Mère Clémence Brunetot (1868-1884) et la création de la fromagerie

Depuis 1863, la commune d'Avesnières a été rattachée à Laval. Nos "lavalloises" habitent un beau monastère, avouons-le, même si l'apparence du bâtiment est austère. Cependant, la vie y

est difficile. Car les ressources se sont épuisées pour la construction, et les dons se font moins nombreux et plus maigres. Pour donner un gagne-pain stable à sa communauté, Mère Agathe a obtenu de l'évêque, Mgr Wicart, l'autorisation de construire une fromagerie. Mais elle meurt en 1868, avant de mettre ce projet à exécution. La nouvelle abbesse, Mère Clémence Brunetot, élue en 1868, fait construire et lance la fromagerie, sans ménager son propre temps sur les lieux mêmes, ni sa peine. Un frère convers a été envoyé par Port du Salut pour apprendre aux sœurs la technique fromagère, tandis que le lait est fourni par les fermiers des alentours. La fabrication et la commercialisation se développent sans tarder, après un dépôt de marque au Greffe du Tribunal de Laval dès 1874, par les "Dames trappistines de Laval". La qualité du fromage est pour les sœurs un souci, qui sera récompensé par des médailles au Concours agricole, dans les années qui suivent. A la fromagerie, on ajoute une beurrerie et une boulangerie. Les ressources provenant de la fromagerie permettent bientôt à la communauté d'assurer le quotidien, et avec le surplus, en 1877, "la chapelle extérieure" est construite, destinée aux célébrations des aumô-

niers et aux séculiers (En 1994 les sœurs en feront leur nouvelle église abbatiale).

C'est dans ces années qu'est construit le boulevard périphérique qui, au sud de Laval, traverse la propriété du monastère. Cela sera source de bien des tracas.

1870 : la guerre et l'ambulance

Avant cela, l'épreuve de la guerre de 1870 a durement marqué le pays. Comme pour d'autres maisons religieuses de Laval, une partie des locaux du monastère fut affectée au soin des blessés, à partir du 1^{er} novembre 1870. Dans cette ambulance, les sœurs soignèrent quatre cent vingt-sept militaires en l'espace de cinq mois, aidées de plusieurs frères convers de Port du Salut, et ceci au péril de leur vie. Sept sœurs y sont mortes en effet, après y avoir contracté la variole, qui ravageait alors la région. Treize soldats succombèrent également. C'était au moment où les Prussiens s'arrêtaient aux portes de Laval, suite à l'événement du 17 janvier 1871 : "Une belle dame" était apparue dans le ciel de Pontmain, à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest. Un des petits voyants, le Père Eugène Barbedette, viendra bien plus tard, en octobre 1913, faire à la communauté le récit de l'apparition.

Troisième fondation : ND du Sacré-Cœur à Mâcon

Même dans ses vastes bâtiments, rendus tout entiers à la communauté lors de la fermeture de l'ambulance, la communauté reste nombreuse, et l'on pense à essaimer. Après la visite de plusieurs sites possibles, le choix se porte sur Mâcon, où se trouve disponible un grand immeuble, véritable château du XIX^e siècle donnant sur un parc. Ce sera le monastère de St Clément-lès-Mâcon, placé sous la protection du Sacré-Cœur, du fait de sa proximité de Paray le Monial. Là s'installent seize moniales de la Coudre, rejointes par trois autres venues de notre fondation d'Ubexy. En 1908, la communauté qui s'est bien développée, gagne le Brésil, se fixant à Tremembé, puis en 1921 à Nova-Friburgo. Les sœurs ayant quitté le Brésil, nous les retrouvons en 1929 à Félu, en Belgique. C'est de là qu'en 1932, elles rejoignent à Chambarand quelques sœurs de Maubec qui les y ont précédées d'un an, fusionnant avec elles en une même communauté.

Encore sur Mère Clémence

Après trois mandats de trois ans, Mère Clémence est réélue pour cinq ans, comme c'est désormais la règle, d'abord en

1874, puis en 1879. Elle décède des suites d'une congestion pulmonaire en 1884. Travailleuse infatigable, elle était très estimée, et de ses sœurs qu'elle retenait sous le charme de son enseignement au chapitre, et des séculiers qui recouraient à elle pour des conseils spirituels. Elle avait aussi le souci d'une solide formation monastique pour ses sœurs : c'est sous son abbatiat, qu'en 1877, sur sa demande et celle d'autres supérieures, le temps de noviciat fut porté de un à deux ans, et qu'on y ajouta trois ans de voeux temporaires avant l'engagement définitif.

L'abbatiat de Mère Emmanuel Joly (1884-1890)

Mère Emmanuel Joly est élue en 1884 pour lui succéder, avec un abbatiat marqué par l'austérité. La vie continue son cours, rythmée par l'office, le travail quotidien... Les retraites annuelles tiennent aussi beaucoup de place, animées par des prédicateurs d'autres familles spirituelles (jésuites, dominicains, carmes, capucins...). Depuis 1847, les visites régulières annuelles de la Coudre sont faites par l'abbé de Port du Salut, Père immédiat, ou par le Vicaire général de la Congrégation de l'Ancienne Réforme appelée avec le temps "Congrégation de Sept-Fons". À

partir de 1857, il viendra tous les ans. Les sœurs voient également souvent l'évêque, lors des visites canoniques, et à l'occasion de tous les événements de communauté qu'il est tenu de présider (élections, professions...). Justement, à cette époque, plusieurs évêques se succèdent à un rythme rapide sur le siège de Laval : après Mgr Le Hardy, qui remplaçait Mgr Wicart en 1876, c'est Mgr Maréchal en 1887, Mgr Bougaud en 1888, Mgr Cléret en 1890, puis Mgr Geay en 1891.

En 1887, la communauté accueille un nouvel aumônier, P. Polycarpe Jaricot, parent lointain de Pauline Jaricot, et ancien assistant du Père Chevrier à Lyon avant de devenir moine. Artisan de paix et d'unité, il fera beaucoup de bien dans la communauté jusqu'à sa mort en 1906

Mère Marie-Antoinette Leffry (1890-1900)

Au décès de Mère Emmanuel en 1890, la communauté choisit comme abbesse Mère Marie-Antoinette Leffry, qui met un fort accent sur la séparation du monde. Sa santé se dégradant, au bout de cinq ans elle doit renoncer à suivre les exercices de communauté. Cela n'empêche pas les sœurs de vivre intensément cette période et ses événements impor-

tants, dans l'enceinte même du monastère. Il y a d'abord, en 1890, la consécration de l'église d'Avesnières, notre paroisse, puis son érection en basilique mineure en 1898. Très stimulantes aussi sont les manifestations proprement cisterciennes: en 1891, ce sont les célébrations du huitième centenaire de la naissance de St Bernard, suivies, en 1892, du Chapitre extraordinaire d'Union des Congrégations trappistes en un "Ordre des Cisterciens Réformés de ND de la Trappe", appelé plus tard "Ordre Cistercien de la Stricte Observance", placé sous un Abbé général. Le premier, Dom Sébastien Wyart, ancien Vicaire général de la Congrégation de Sept-Fons, est déjà bien connu de la Coudre, où il va continuer à faire les visites régulières, chaque année. Tout ceci favorise une grande communion avec l'Ordre entier, qui se répand à travers le monde. La réoccupation de l'abbaye de Cîteaux, qui coïncide avec le huitième centenaire de la fondation, en 1098, est aussi source d'un grand élan.

Quatrième fondation : Belval (1893)

En 1891, arrivent à la Coudre, pour y demeurer, trois sœurs de San Vito, près de Turin, en Italie. Ce monastère, issu de Lyon-Vaise se déplacera en 1898 à Grottafer-

rata, près de Rome, puis à Vitorchiano (Viterbe) en 1957.

A l'inverse, à Laval, une fondation se prépare: l'abbé Trannoy, curé de Troisvaux (Pas de Calais) désire patronner l'implantation d'un monastère cistercien. Les supérieurs d'alors lui demandent de s'adresser à l'abbesse de la Coudre. Les démarches durent longtemps. Finalement, les obstacles tombent grâce à l'intervention de St Benoît Labre qui deviendra le patron du nouveau monastère. La propriété de Belval est achetée par les membres de la future Association de St Benoît Labre, le 13 juin 1893. L'abbé Trannoy s'est chargé de collecter les fonds nécessaires pour les travaux d'aménagement, et de les faire aboutir. Sept sœurs forment le premier groupe, puis la supérieure et un autre groupe de sept partent à leur tour, portant à quinze le nombre des fondatrices. Les débuts sont difficiles, faute de moyens matériels suffisants, mais un bel essor est ensuite promis à cette communauté qui demeure un haut lieu de prière dans sa région.

Mère Lutgarde Hémery (1900-1944)

Après son deuxième quinquennat, épuisée par de longues années de maladie, pendant les-

quelles la vie dans la maison a forcément tourné plus au ralenti, Mère Marie-Antoinette démissionne. La communauté choisit pour lui succéder Mère Lutgarde Hémerly, âgée de trente-sept ans, qui sera réélue de trois ans en trois ans jusqu'à sa démission en 1944, les mandats étant de nouveau triennaux.

Dès les premières années, des événements soudent la communauté : C'est d'abord, l'intégration de deux groupes de postulantes polonaises, arrivées en 1899 et fin 1900, dont six persévéreront.

Puis, le 17 avril 1901, la consécration de l'église par Mgr Geay, évêque de Laval, est célébrée en grande solennité.

La grande aventure du Japon

Si la communauté reçoit de nouveaux membres, on assiste aussi à des départs. Nous l'avons vu, en 1898, notre fondation d'Ubexy a essaimé à Tenshien au Japon. On imagine aisément les difficultés de cette communauté, qui aura bientôt besoin qu'on lui envoie un renfort de moniales capables d'assumer des responsabilités. Les communautés d'Ubexy, de la Coudre, et ses fondations, y pourvoiront. De Laval partent, en 1902, deux reli-

gieuses : Mère Dominique, et Mère Berchmans qui laissera un souvenir édifiant, perpétué grâce à sa biographie écrite par Thomas Merton : "L'exil s'achève dans la gloire". Jusque dans les années 1950, une quinzaine de sœurs de Laval iront apporter leur concours aux communautés du Japon. Ainsi se sont développés avec elles des liens privilégiés.

Le refuge de Blitterswijck en Hollande (1903-1920)

Le conflit qui oppose l'Église et l'État au début du vingtième siècle, et le climat d'insécurité qui en résulte, amènent plusieurs monastères à se chercher un lieu de repli à l'étranger, en cas d'expulsion. Cela marquera la naissance de quelques fondations. En 1902, l'abbé de Sept-Fons, Dom Jean-Baptiste Chautard, acquiert pour la Coudre, une propriété à Blitterswijck en Hollande. Il s'agit d'un château, construit, dit-on, avec des pierres provenant d'un ancien couvent de cisterciennes, voisin de là et détruit il y a plusieurs siècles. Ce monastère de fortune est placé sous la protection de ND de Bonne Garde. Douze sœurs y commencent la vie régulière en 1903. Peu de temps après, la Coudre accueille quatre moniales de Lyon-Vaise, qui, à la fermeture de ce monastère, ne suivront

pas le groupe qui va fonder ND du Bon Conseil au Canada.

En Hollande, le “refuge” se développe un peu, aidé d’abord par les cisterciens de Tilburg, qui sont assez proches, puis par Port du Salut. Grâce à eux, les sœurs auront toujours un aumônier. Mais plusieurs crues de la Meuse provoquent des inondations. L’une d’elles, plus désastreuse, amène à fermer la maison en 1920 et à rapatrier les sœurs à Laval.

La guerre de 1914-1918 et l’ambulance

Depuis le début de son abbatiat, Mère Lutgarde conduit sagement sa communauté. Mais le ciel s’assombrit, et la guerre éclate.

C’est la situation d’urgence. Une moitié du monastère est transformée en ambulance où sont soignés les soldats blessés. Cet hôpital de cent cinquante lits, désigné comme annexe n° 22 de l’hôpital de Laval, fonctionnera jusqu’en 1917. Des sœurs désignées à cet effet se mettent à la disposition des médecins militaires et des infirmiers, pour les seconder en tout ce qui est utile. Puis, les blessés laisseront la place à des réfugiés du nord et de l’est de la France.

Notre abbé général, Mgr Augustin Marre, abbé d’Igny, et

évêque auxiliaire de Reims, qui a remplacé Dom Sébastien Wyart à la tête de l’Ordre en 1905, choisit notre monastère comme lieu de refuge, et avec notre aumônier, il visite blessés et réfugiés, pour leur offrir soutien humain et spirituel. Sa présence au monastère, de 1914 jusqu’en juin 1919, aide les sœurs de la Coudre à vivre plus intensément le lien avec les autres communautés cisterciennes, elles aussi dans l’épreuve : il reçoit des nouvelles de tout l’Ordre et, surtout après la libération, nombre d’abbés viennent le visiter au sujet de leur monastère. Notre dernière fondation, Belval, nous envoie pour un temps ses sœurs âgées et infirmes. Des informations nous touchent beaucoup : celles qui concernent Port du Salut qui paie à cette guerre un lourd tribut grevant son avenir.

Mère Pia Gullini de Grottaferrata (Italie)

Nous sommes encore en pleine guerre quand arrive, à la fin de juin 1917, une jeune italienne de la communauté de Grottaferrata : Sœur Pia Gullini. Elle est envoyée pour le temps de sa formation, par Dom Norbert Sauvage, abbé émérite de Scourmont en Belgique, et Procureur de l’Ordre à Rome. Après neuf ans

passés chez nous, elle rejoint ses sœurs en 1926. Celles-ci l'élisent abbesse en 1931. En 1935, elle reçoit comme postulante Maria-Gabriella Sagheddu qui meurt de tuberculose en 1939, après avoir offert sa vie pour l'Unité des Chrétiens. C'est que Mère Pia, bien en avance sur son temps, lisait à sa communauté les tracts de l'Abbé Paul Couturier, appelant à la prière pour l'Unité des chrétiens. Maria-Gabriella, " la petite sœur de l'Unité " sera béatifiée en 1983. Son corps repose à l'Abbaye de Vitorchiano où s'est transférée sa communauté.

Cinquième fondation : Sainte Anne d'Auray (1920)

La période d'après-guerre voit au monastère beaucoup de mouvements de personnes : à la fin de 1919, six sœurs quittent Laval pour aider nos sœurs japonaises. A l'inverse, au printemps suivant, les seize sœurs de Blitterswijck rentrent à la maison-mère, après la fermeture du refuge. La nécessité d'essaimer se fait sentir au moment même où l'Abbé de Timadeuc (Morbihan) aspire à une fondation de moniales en Bretagne. C'est chose faite en 1920-1921, avec l'installation en un monastère nommé ND de Bonne Garde, à Sainte Anne d'Auray, d'une vingtaine de

sœurs, conduites par Mère Marie du Sacré-Cœur, ancienne supérieure de Blitterswijck. En 1953, la communauté se fixe à Campénéac et reprend le nom de la Joie Notre Dame, ancien monastère de cisterciennes d'Hennebont. En 1996, elle enverra un petit groupe de sœurs fonder Ampibanjinana, à Madagascar.

Sixième fondation : La restauration d'Igny (1929)

En 1875, Mère Clémence cherchait un établissement pour une fondation. Outre Mâcon qui fut choisi, elle eut d'autres propositions, dont le rachat de l'abbaye d'Igny (Marne), illustrée au XII^e siècle par le Bienheureux Gueric. Le coût s'avérant trop élevé, elle y renonça. Plus tard, des moines de Sainte Marie du Désert purent acquérir le site et s'y installer.

Or, c'est chez nous que Mgr Marre, abbé général, et toujours abbé d'Igny, apprend la destruction complète du monastère, en 1918, par les Allemands en déroute. Des décombres, on retire le coffret des reliques du Bienheureux Gueric, qui sont mises à l'abri dans notre monastère. En 1926, Mgr Marre, bénéficiaire de "dommages de guerre" pour les dégâts subis, décide la reconstruction d'Igny qui sera

repeuplée en 1929 par des moniales de... la Coudre. Trente-deux sœurs quittent alors Laval, redonnant une nouvelle vie à ce site cistercien champenois. La communauté prospère rapidement. En 1939, la guerre nous ramènera les sœurs, comme réfugiées, pour quelques mois. Entre 1941 et 1945, la communauté d'Igny envoie vingt moniales, dont plusieurs "lavalloises", à l'abbaye d'Echourgnac, qui a besoin d'aide. Puis en 1955, elle jette les bases d'une fondation au Congo belge, érigée en abbaye l'année suivante. De cette première communauté est sorti un groupe de sœurs, regroupées depuis 2000 à Kibungo au Rwanda, qui vient d'être reconnu comme prieuré autonome.

Le renouveau spirituel en cours

Depuis la fin du XIX^e siècle, on assiste chez les cisterciens-trappistes à un renouveau spirituel. Il faut redonner souffle à une vie monastique trop souvent réduite à la pratique minutieuse d'observances. Plusieurs abbés s'y emploient et publient des écrits spirituels : Dom Vital Lehodey, abbé de Bricquebec, qui insiste sur l'importance de la vie intérieure et de l'esprit de foi et d'amour, Dom Jean-Baptiste Chautard, abbé de Sept-Fons,

connu surtout pour "L'âme de tout apostolat", ouvrage dont l'influence a largement débordé les milieux monastiques... Dom Anselme Le Bail, abbé de Scourmont de 1913 à 1949, est très soucieux de la formation de ses moines qu'il envoie étudier à Rome la théologie, la spiritualité, le droit canon... Il encourage à revenir à l'étude des grands auteurs spirituels cisterciens du XII^e siècle (Bernard de Clairvaux, Aelred de Rievaulx, Gueric d'Igny, Guillaume de St Thierry...). Pour cela, il lance la revue trimestrielle "Collectanea cisterciensia", qui depuis 1933 stimule l'amour et l'étude du patrimoine spirituel cistercien.

D'autres abbés suivront celui de Scourmont, et plus tard des abbesses. Mais dès l'entre-deux-guerres, à la Coudre comme ailleurs, l'appel est entendu, si faible soit-il alors : on a tout à gagner à approfondir, par l'étude, son propre patrimoine spirituel pour nourrir et structurer sa vie personnelle. Le mouvement se développera jusqu'à Vatican II et après...

La guerre de 1939-1945 L'accueil du séminaire diocésain

Mais, nous n'en sommes pas encore là.

Quand en 1940, onze ans

après la fondation d'Igny, la guerre nous ramène nos sœurs comme réfugiées, c'est une communauté qui compte désormais cinquante-neuf membres. Avec elles, le monastère abrite cent quarante sœurs, tandis que d'autres réfugiés, laïcs, logent du côté de la fromagerie, chez les sœurs tourières et à l'aumônerie. Laval tombe aux mains des allemands le 18 juin et nos grands bâtiments attirent vite l'attention. À plusieurs reprises, des militaires allemands visitent les lieux en quête de logement. Ils se retirent tous avec la même remarque "c'est plein", ou encore, considérant l'enclos du cimetière au centre du monastère : "Pas convenable pour loger des prisonniers". Cependant, au cours de l'été, les sœurs d'Igny peuvent rejoindre leur monastère, libérant de la place. Et c'est finalement le grand séminaire qui doit abandonner ses locaux aux allemands. Nous leur laissons alors la moitié de notre monastère, d'octobre 1940 à juin 1944. Tout est bien réglé : l'attribution respective des lieux, les heures de promenades, pour éviter toute rencontre, sauf celle des deux ou trois sœurs préposées.

L'été 1944, les bombardements font rage, avec notamment pour cible les ponts de la Mayenne tout proches, mais le monastère ne subit aucun dommage.

La transition : Mère Sébastien Gaudin, supérieure (1944-1945)

Après quarante-quatre ans d'abbatiat, M. Lutgarde, âgée de quatre-vingt un ans et épuisée par la direction de sa communauté en ces années difficiles, et surtout par les bombardements des derniers mois, donne sa démission. La prieure, Mère Sébastien Gaudin est nommée supérieure intérimaire.

Mère Bernardine Nourry (1945-1954)

Après dix mois, une nouvelle abbesse est élue : Mère Bernardine Nourry, qui accomplira trois triennats pendant une période où s'amorce, dans l'Ordre, une évolution sensible, reflétant celle de la société ambiante. En 1951, Dom Gabriel Sortais débute son fructueux service d'Abbé général. A la Coudre aussi, on vit avec ferveur ce renouveau, dans une préparation studieuse du huitième centenaire de la mort de St Bernard, en 1953. Dans le même temps, d'importantes améliorations sont apportées à la fromagerie, pour alléger la charge de travail.

Mère Marie-Claire Lelu (1954-1965) - Premières restaurations de bâtiments.

Par ailleurs, la situation économique est difficile pour notre

monastère passablement endetté.

En 1954, Mère Marie-Claire Lelu est élue abbesse pour un premier mandat de six ans. Peu après, elle nomme une jeune cellérier, sœur Véronique, qui redresse et assainit la situation de manière durable. Avec le temps, il devient possible de songer au réaménagement de certains locaux dont le style est dépassé : d'abord l'église, qui est restaurée en 1959, à l'occasion du centenaire de présence à la Coudre, puis le chapitre et le scriptorium.

La fin d'une époque à la fromagerie

Mais, il y a aussi le monde du travail. Sœur Véronique perçoit vite les orientations à prendre et les investissements à faire pour faciliter le travail des sœurs, au jardin, à la cuisine, et surtout à la fromagerie. Si dans les débuts les fermiers apportaient eux-mêmes la production journalière de leur troupeau, depuis lors, la communauté s'est équipée de camions et elle emploie des livreurs qui font chaque jour la collecte de lait autour de Laval. C'est une lourde gestion salariale, et les aléas, difficiles à concilier avec la vie monastique, sont nombreux (excédents, qualité du lait...). Aussi, lorsqu'en 1961, la Société Ano-

nyme des Fermiers Réunis (S.A.F.R.) reprend la fromagerie de l'Abbaye de Port du Salut, notre communauté passe un accord avec cette société : Nous lui cédonz notre zone de ramassage, le matériel et les camions, tandis que le personnel passe aussi au nouveau collecteur. En échange, la S.A.F.R. nous fournit chaque jour les quantités de lait nécessaires à nos fabrications.

Mère Véronique Delebarre (1965-1988)

A la démission de Mère Marie-Claire, en 1965, avant la fin de son deuxième mandat de six ans, c'est la cellérier, Mère Véronique Delebarre, qui est élue abbesse pour six ans, avant d'être reconduite plusieurs fois dans cette charge.

L'unification de la communauté

Une de ses premières tâches est de mettre en œuvre à la Coudre le Décret d'unification des communautés, récemment paru, qui supprime la distinction entre sœurs choristes, vouées au service choral, et sœurs converses, chargées chez nous des travaux de la ferme et de la fromagerie. C'est chose bien amorcée le 13 novembre 1965,

lorsqu'une seule et même communauté de moniales cisterciennes s'assoit au chapitre, sans autre distinction que l'ancienneté au monastère. L'intégration restera à faire et à approfondir tout au cours des années suivantes.

Septième fondation : Grandselve, au Cameroun (1968)

Les entrées de postulantes, qui devenaient plus rares, ont repris, laissant bien augurer de l'avenir. La communauté accepte une fondation hors d'Europe : il s'agit d'occuper, au Cameroun, le monastère de Grandselve, à Obout, à une centaine de kilomètres à l'est de Yaoundé. La propriété est laissée libre par le départ d'une communauté de moines, fondation d'Aiguebelle, qui se fixe plus au nord, à Koutaba. Six fondatrices partent en 1968. La vie est difficile, des postulantes se présentent, mais peu persévèrent. Cependant après l'engagement définitif des deux premières camerounaises, le monastère est érigé en prieuré majeur, en 1995, et en octobre 2003, une première prieure autochtone est élue. A partir de 1977, des jeunes Nigérianes sont formées à Grandselve. Elles fondent plus tard dans leur pays l'actuel prieuré d'Abakaliki.

Ouvertures et adaptations : hôtellerie, adaptations liturgiques postconciliaires, les séminaires de Maîtres des novices...

Parallèlement à cette fondation, la communauté vit avec une particulière intensité les adaptations demandées par l'Eglise de l'époque conciliaire. Signe des temps : pour développer l'accueil, une hôtellerie de seize chambres est construite en 1967, dans le même temps que disparaissent les grilles (1969). L'architecte n'est autre que notre aumônier, Père Nivard Rondeau, moine de Port du Salut. A ces compétences, il joint celles d'un liturgiste averti. Stimulé par d'autres spécialistes avec qui il se réunit à l'abbaye, il guide la communauté pour une sage mise en œuvre des nouvelles normes liturgiques.

Depuis 1959, les abbesses cisterciennes ont leurs propres réunions, qui deviennent à partir de 1971 "Chapitre général des Abbesses". Dès son élection, Mère Véronique s'y trouve fort impliquée au titre de diverses responsabilités, pour réfléchir sur l'aggiornamento des communautés. Elles ne sont plus désormais soumises au principe sacro-saint de l'uniformité d'observances pour toutes les maisons. Ce qui compte, c'est un accord de fond sur les valeurs essentielles de la vie cistercienne. Une menace de séparation des deux branches de

l'Ordre, moines et moniales, est vite oubliée, et tous ensemble travaillent activement à la rédaction de leurs Constitutions. En même temps, des mesures ad experimentum sont déjà mises en place.

À partir de 1979, Rome restitue au Père immédiat des moniales, sous réserve de l'accord de l'évêque du lieu, certaines facultés qui lui étaient traditionnellement attribuées, et qu'il avait perdues lors de l'Union de 1834 : et désormais, si la vie du diocèse tient à cœur aux moniales et si l'évêque est toujours accueilli avec joie au monastère, les élections abbatiales, les professions... ne requièrent plus sa présence.

À partir de 1970, et jusqu'en 1985, se déroulent à la Coudre les séminaires de Maîtres des novices, rassemblant les formateurs francophones des nouvelles générations cisterciennes. Centrées sur un thème monastique, elles sont animées par des spécialistes, qui acceptent généreusement de partager leurs découvertes à la communauté qui les accueille.

Une jeune norvégienne entre au monastère (1974)

C'est au cours de cette période que se présente une jeune norvégienne. Sans doute Sœur Ina espère-t-elle que la vie cister-

cienne refleurisse dans son pays, mais son propos est d'abord de s'attacher au Christ dans notre communauté. Un jour, peut-être... Dans les années quatre-vingt-dix, elle obtient de faire deux essais successifs d'implantation, soutenue par la prière, l'amitié et les démarches d'un important groupe de laïcs attendant le retour des cisterciens en Norvège. Et en 1999, la communauté américaine ND de Mississippi inaugure sur le sol norvégien une fondation, avec Sœur Ina et une autre sœur norvégienne formée aux Etats-Unis. La petite communauté, établie sommairement sur un ancien site cistercien, l'île de Tautra, dans le fjord de Trondheim, s'apprête maintenant à y commencer la construction de son monastère.

Un lieu de prière en Corrèze : Le Jassonneix, à Meymac (1981)

Revenons en France, à la fin des années soixante-dix. Madame des Places, propriétaire d'un domaine situé au lieu-dit "le Jassonneix", à Meymac (Corrèze), désire le céder à une communauté qui en ferait un lieu de prière. L'abbaye de la Coudre est pressentie et accepte cette aventure. C'est alors qu'elle demande la reconnaissance légale, qui lui



Fromagerie : l'affinage en cave

est accordée en 1979 (JO 27-28 mars). Les biens de la Société Civile créée en 1856 sont dévolus à une association loi 1901, dite “Communauté des Cisterciennes de l’Abbaye de la Coudre”. Celle-ci reçoit en 1980 la donation du Jassonneix et engage des travaux pour transformer en monastère une ancienne bergerie. À partir de 1981, trois sœurs s’installent dans cette “annexe” de l’abbaye de la Coudre. Plus tard, le groupe passe à six sœurs, qui y mènent la vie cistercienne. Elles cultivent un verger de myrtilles, qu’elles transforment en confitures. L’accueil tient une large place, ce qui a motivé la construction d’une église, consacrée le 12 juillet 2003.

Aménagements importants à la fromagerie

Pendant ces démarches d’implantation, la vie continue à la Coudre, où l’urgence est de nouveau l’aménagement de la froma-

gerie. Pour faire face aux charges plus lourdes, il faut, avec de gros efforts commerciaux, développer les ventes, et donc la production, qui augmente notablement. Dès lors, d’importants travaux d’aménagements et de mise aux normes européennes sont entrepris entre 1978 et 1984.

En 1978, suite à l’élargissement du boulevard et, par contrecoup, à la modification du tracé de la rue menant à l’abbaye, un accès a été percé dans le mur de clôture et doté d’un portail. Les camions peuvent désormais accéder directement à la fromagerie, sans passer par la cour d’entrée du monastère.

Les entremets

Pendant que la production de fromage bat son plein, une nouvelle activité prend aussi son essor. Dans les années soixante-dix, avant de mourir, un ami du monastère nous communique une recette de fabrication de poudres pour flancs, à partir de produits naturels exclusivement. Avec un peu de recherche, une gamme de six parfums est mise au point. Les ventes, sous la marque “Véritable Trappe” comme le fromage, se développent alors rapidement à travers tous les réseaux de distribution (centrales d’achat, grossistes, magasins de monastères et autres magasins de détail, vente par correspondance).

Aménagements dans le monastère : infirmerie, cellules, chauffage, sanitaires.

L'urgence était d'abord l'outil de travail. Mais divers lieux du monastère appellent restauration. Ils sont restés en l'état depuis la construction du monastère en 1859, la communauté ayant donné beaucoup pour ses fondations.

En 1985, l'ancienne infirmerie est convertie en maison de retraite de vingt-deux chambres, subventionnée par l'État, pour nos sœurs anciennes.

Suit alors la transformation des anciens et vastes dortoirs en cellules, qui seront chauffées, comme tout le reste du monastère, grâce à une chaufferie centrale, d'abord au bois, puis, après quelques années, au gaz de ville.

Il aura fallu aussi d'importants travaux de plomberie pour aménager les sanitaires dans les divers lieux.

Mère Benoît Boucher (abbesse d'Echourgnac), administratrice apostolique (1988-1989)

En 1988, après vingt-trois ans d'abbatiate et l'altération de sa santé, Mère Véronique remet sa charge. C'est Mère Benoît Boucher, abbesse d'Echourgnac, qui assure une année de transition.



Fabrication des entremets

Mère Natalie Lebrun (1989-1995)

En août 1989, Mère Natalie Lebrun est élue abbesse pour six ans.

Dans notre Ordre, après un intense travail législatif, les nouvelles Constitutions sont enfin approuvées en 1990, et les deux Chapitres généraux, des moines et des moniales, qui se réunissent désormais ensemble tous les trois ans, votent pour élire leur nouvel abbé général, Dom Bernardo Olivera, d'Azul (Argentine).

Recherches et stabilisation de l'activité économique

Au monastère, plusieurs mesures sont prises pour alléger le



La galerie monastique : le magasin

travail et trouver un rythme de vie plus favorable à la vie monastique.

L'activité agricole, intensifiée à partir des années 1960, lorsque nous avons pris en charge l'exploitation de nos terres "hors les murs", est maintenant toujours déficitaire. Nous décidons de l'abandonner progressivement : adieu vaches, bétail, poules... Les terrains sont à nouveau loués, tandis que les parcelles de l'enceinte du monastère, sauf un coin de jardin et une large serre, sont aménagées en un parc très apprécié des sœurs.



La galerie monastique : l'exposition

En 2002, les terrains, définitivement repris, seront plantés de feuillus (surtout des chênes) sur sept hectares, élargissant les possibilités de marche et d'oxygénation.

Des bureaux fonctionnels pour la cellérierie, la comptabilité et l'activité commerciale remplacent bientôt la menuiserie, logée ailleurs.

Dans l'ancienne forge, nous aménageons un petit magasin, bien achalandé en produits monastiques.

Fin 1989, une nouvelle structure juridique est adoptée : la partie lucrative de l'Association se limitera à l'activité de loueur de fonds (bâtiments et matériels d'exploitation). Sa locataire sera la S.A.R.L. Abbaye de la Coudre, société d'exploitation pour la fromagerie, les entremets, le magasin, qui est une E.U.R.L. ayant pour seul partenaire l'association reconnue.

Le travail de la fromagerie demeure lourd en considération des forces de la communauté, et particulièrement stressant. Aussi, en juillet 1995, nous réduisons l'activité "fromagerie" à l'affinage et à l'emballage, les fromages étant fournis, déjà moulés, par la S.A.F.R. qui auparavant livrait le lait. Il en résulte un climat beaucoup plus paisible et propice au recueillement monastique. L'activité entremets offre aussi cet

avantage d'un travail adapté à tous les âges, jusque... quarante-vingt dix ans.

Autres aménagements : le cloître, l'église

Le cloître avait besoin d'être rénové : en 1990, à la suite d'une inondation après un violent orage, les lattes de bois d'origine sont remplacées par des dalles de pierre, les pierres du mur côté préau sont mises à nu, et l'autre mur nettoyé.

Un lieu d'importance restait à restaurer : l'église, que nous souhaitons plus adaptée pour une participation des hôtes qui jusque là n'était guère possible. Un vaste chantier s'étale de fin 1992 à début 1994, après le choix radical

d'un nouvel espace : l'église extérieure, construite en 1877, qui après avoir servi d'église paroissiale annexe pour Avesnières de 1961 à 1976, est maintenant désaffectée. On l'allonge d'une travée afin d'accueillir, à la suite du chœur des moniales, pour s'associer à nos célébrations, les retraitants de l'hôtellerie, mais aussi des chrétiens du voisinage surtout pour la grand'messe et les Vêpres du dimanche...

Cette église (déjà consacrée en 1901), est bénie le 29 janvier 1994, par Mgr Louis-Marie Billé, alors évêque de Laval.

L'ancienne église est réaménagée en chapitre qui bénéficie, comme l'église, d'une belle voûte en bois.



Le chapitre



**Mère Myriam Fontaine
(1995-...)**

Ces restructurations diverses, ces années de chantiers ont certes été lourdes, mais elles ont permis à la communauté de se réapproprier ses lieux de vie pour aujourd'hui, et en même temps de se construire "ensemble". Tant de travaux, si bien achevés grâce à notre travail et à la générosité de nombreux bienfaiteurs, suscitent, à juste titre, notre reconnaissance pendant les



années plus paisibles qui suivent. C'est à Mère Myriam Fontaine, élue abbesse pour six ans en 1995, et réélue en 2001, qu'il revient d'orienter cette nouvelle étape de la vie de la communauté, après qu'elle ait, comme cellérier, mené à bien les aménagements ci-dessus.

Un monastère au bord de la ville

En quittant Sainte-Catherine pour la bordure de ville, en 1859, les sœurs s'installaient à la campagne, soucieuses de protéger leur cadre de vie par l'acquisition de plusieurs lots de terre. Plus tard, en 1875, en 1959, puis en 1962, elles étendaient la propriété, à chaque fois, de quelques hectares, par l'achat de nouvelles parcelles leur garantissant un environnement rural.

Tout change en 1976 : suite à l'annonce d'une possible expropriation, une propriété d'une trentaine d'hectares, la Terrie, est acquise, sur la commune de Bonchamps, près de Laval, et déjà des plans sont élaborés pour un futur monastère.

Le climat devenant plus serein, ces terres sont revendues en 1984. Et comme pour prendre acte de ce "droit de rester", les restaurations du monastère, relatives plus haut commencent.

Mais la question de la proximité de la ville se pose à nouveau, sur-



tout à partir de 1999 : les pavillons du “Parc St Benoît” et du Tertre ont émergé du sol en quelques mois, bordant le monastère sur un côté jusqu’alors préservé.

Or, à ce moment, la communauté se sent prête à se lancer dans un important chantier : la construction d’un espace magasin-exposition, et d’une nouvelle hôtellerie. Mais, est-ce opportun de s’y engager dans ce contexte ? Désirons-nous, vraiment, demeurer dans ce lieu, être “un monastère dans la ville” ?

Un début de réponse - affirmative - a été donné avec la construction d’une “Galerie monastique”, inaugurée le 25 janvier 2003.

À l’entrée du monastère, l’environnement a été aménagé pour un meilleur accueil, et la Galerie, dotée d’un parking conséquent, présente un large magasin de produits monastiques avec un espace librairie, et une exposition sur l’engagement humain, chrétien et cistercien, complétée par une vidéo sur la vie à l’Abbaye de la Coudre.

AUJOURD’HUI A L’ABBAYE DE LA COUDRE

Une si longue histoire, on s’en doute, façonne le visage de notre communauté. Les bâtiments, si bien adaptés à la vie monastique, y contribuent aussi.

À ce jour, la communauté se compose d’une soixantaine de moniales de vingt-cinq à quatre-vingt-dix ans : cinquante vivent à la Coudre, six à l’annexe de Meymac en Corrèze, quelques autres sont en aide à d’autres communautés (Grandselve au Cameroun, Tautra en Norvège, Le Rivet et Chambrand en France)...

La moitié des sœurs étant âgée de moins de soixante ans, la structure communautaire est équilibrée.

Cinq d’entre elles sont actuellement en formation initiale : deux professes temporaires et trois novices.

Nos sœurs âgées sont un très beau témoignage pour les plus jeunes et pour la communauté entière.

La communauté grandit et s’unifie dans l’accueil d’une même vie. L’Esprit dispose les cœurs à recevoir la Parole qui redonne la ressemblance à la forme du Christ imprimée en chacune et en toutes ensemble.

Cet accueil est stimulé et opérant à travers la formation reçue dans la lectio divina et la liturgie,



Lectio divina au scriptorium

à travers l'enseignement donné par Mère Abbessse ou venant d'autres canaux (sessions, lectures du réfectoire - livres, actualités). Tous ces apports forment un bon terreau quand ils sont dispensés et reçus avec foi, et en vue d'une foi et d'un amour plus grands.

C'est à l'office surtout et dans la prière que la communauté se construit dans le Seigneur, recevant sa Parole, mais aussi le louant, lui rendant grâces, intercedant pour tous les hommes, comme le levain dans la pâte...

Mais ce trésor, nous voulons le partager : notre église, ouverte toute la journée, permet à ceux et celles qui le désirent de participer avec nous à la liturgie, célébrée en français, sauf quelques pièces en grégorien. L'hôtellerie, d'une capacité de 25 chambres, permet de passer quelque temps dans un site favorable à la méditation et à la prière, tout près de la ville, de la vie des hommes, comme un

rappel que c'est au cœur de l'humanité que Dieu fait sa demeure. *Tranquillus Deus tranquillat omnia*, disait St Bernard. Des personnes seules, des couples, des groupes de laïcs, prêtres ou religieuses aiment y revenir. Un lieu d'accueil, un peu à l'écart du monastère, le Tertre, est prévu pour les groupes de jeunes, en vue d'un week-end, d'une journée de réflexion...

Dans la galerie monastique, nous espérons partager également avec les visiteurs quelque chose de ce qui fait notre espérance.

Le travail aussi construit notre communauté. Nos activités sont nombreuses et variées. Tout, chez nous, est assuré par les sœurs (cuisine, vêtements, lessive, jardin, verger, comptes, gestion...). Et aussi bien sûr, les activités lucratives (fromages, flancs, magasin). Deux ouvriers suppléent pour les travaux plus lourds : Jacques, menuisier-ébéniste et Bernard, qui s'occupe de l'environnement.

Ces activités permettent de répondre aux besoins de la communauté, et aussi de mettre en oeuvre les dons de chacune. Si n'existent plus guère les grands travaux communs, chers aux trapistes, où toutes accompliraient la

même tâche, nous connaissons le travail en équipe, qui a ses contraintes et ses exigences formatrices. Cela évite que des tâches trop lourdes pèsent sur les épaules d'une seule, et l'insertion dans l'équipe permet alternativement d'apporter sa note propre, puis de refaire ses forces. Ce travail en équipe se vit au niveau du conseil de Mère Abbessse, pour les chantes au chœur, au magasin, à la cuisine, à l'infirmerie, à la fromagerie, aux entremets...

Grande est chez nous l'exigence d'autonomie et de responsabilité personnelle pour soi et pour les autres. Ainsi la solitude et la communion se conjuguent dans la vie de chacune pour faire éclore une vraie liberté. Grandir ne va pas sans faire grandir, ni la confiance en soi sans la confiance en l'autre. Quand l'autre est aimé comme soi, et même plus que soi, alors s'ouvre un chemin, plus long qu'une vie humaine, plus large que nos perspectives, un chemin d'éternité.

Note :

Tous les monastères cités sont cisterciens-trappistes. Ils sont dénommés d'après l'usage courant qui est, soit le nom choisi par la communauté, soit le nom du lieu d'implantation.

Sources et bibliographie :

La plupart des informations ont été puisées dans les archives de l'Abbaye de la Coudre et de l'Abbaye de Port du Salut.

D'autres sont tirées des ouvrages ci-dessous, que l'on pourra consulter avec profit :

- M.T.Kervingant,
Des Moniales face à la Révolution française. Aux origines des Cisterciennes.
Editions Beauchesne, 1989.

- Sr Colette Friedlander,
Les plus anciennes Constitutions des moniales de la Trappe,
dans Revue Cîteaux T.XXXII -
1981 p. 321-351

- Sr Colette Friedlander :
Décentralisation et identité cistercienne. 1946-1985. Ed. Cerf
1988.

- *Cîteaux, Documents contemporains.* Présentation générale par
Dom Marie-Gérard Dubois

L'ABBAYE NOTRE-DAME DE LA GRÂCE-DIEU : UN ANNIVERSAIRE

PAR SR DOMINIQUE SEGUIN

Huit siècles d'histoire 1204-2004

Avoir commencé d'exister au temps du roi Philippe-Auguste, traversé les siècles, être encore au service du Seigneur en ce début du III^e millénaire, c'est ce dont fait mémoire en cette année 2004 la Communauté de l'abbaye cistercienne N. D. de la Grâce-Dieu au diocèse de Besançon. Or, ce 8^e centenaire de sa fondation n'est autre que celui de la fondation de la célèbre abbaye de Port-Royal. Celle-ci a pourtant été rasée en 1709 et les dernières religieuses dispersées de par la volonté d'un roi à qui le rayonnement de l'abbaye portait ombrage ? Oui certes, mais pour que la belle réforme monastique mise au point par Mère Angélique Arnauld puisse continuer à être vécue par une Communauté vivante, le Seigneur a permis qu'un petit reste subsiste : les "Signeuses" qui se sont soumises à la volonté royale exprimée par l'archevêque de Paris. Sous le même habit blanc à la croix écarlate mais séparé de ses

sœurs reléguées à Port-Royal des Champs en 1665, ce petit groupe s'est fortifié et a continué à Port-Royal de Paris la même vie monastique réglée par les mêmes Constitutions.

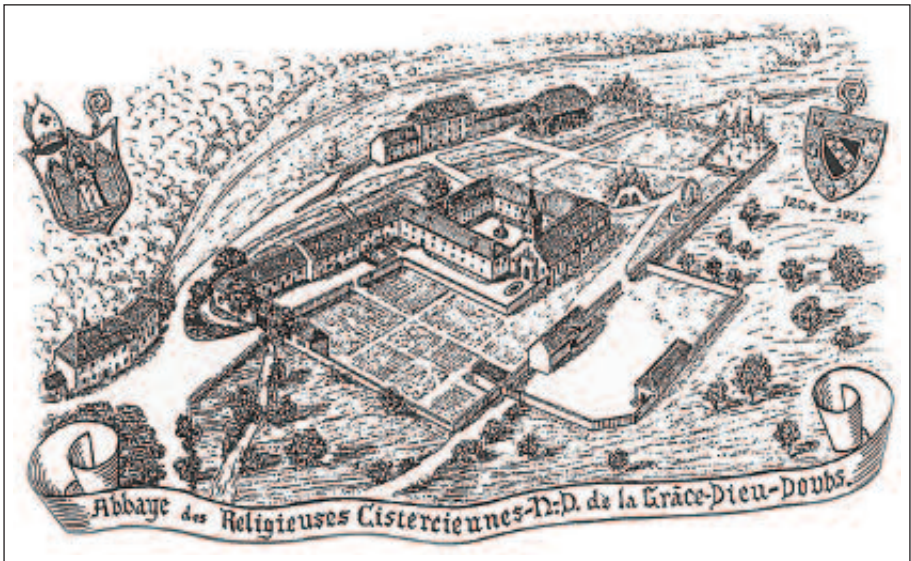
Presque cinq siècles d'histoire les précèdent. L'Abbaye de Port-Royal a été fondée en 1204 dans la vallée de Chevreuse, non loin de celle des moines des Vaux de Cernay, et très rapidement intégrée dans l'Ordre cistercien. La riche dame fondatrice, Mathilde de Garlande, épouse de Mathieu de Montmorency-Marly, fit construire le monastère et une église, petit joyau de ce XIII^e siècle gothique. St Louis fut, entre autres, un protecteur insigne de la jeune abbaye ainsi que St Thibaud, abbé des Vaux de Cernay de 1235 à 1247. Au cours des siècles, les épreuves ne manquèrent pas : guerre de Cent ans et bien d'autres. Les guerres de religion laissaient à l'aube du 17^e une Communauté en pleine décadence matérielle et spirituelle. C'est alors que tout allait changer...

Pour récompenser un fidèle serviteur de ses finances, Henry IV nomme une de ses petites-filles, Jacqueline Arnauld future abbesse de Port-Royal, elle a 7 ans. Les événements se précipitent et c'est une fillette de 11 ans qui, le 29 septembre 1602, reçoit la bénédiction abbatiale des mains de l'Abbé de Cîteaux. À l'époque, en France, cela n'est pas insolite. Jacqueline, devenue Sr Angélique, s'est préparée à devenir religieuse et abbesse ! La famille Arnauld a menti sur son âge pour obtenir les Bulles de Rome mais elle se montre irréprochable pour assurer à cette abbaye délabrée une bonne gestion matérielle et un meilleur style monastique grâce à une Prieure, excellente et sage reli-

gieuse.

La jeune Abbesse a 17 ans lorsqu'une grâce de Dieu la saisit au plus profond de son être et la décide à prendre tout à fait au sérieux sa vie consacrée. Dans le sillage des décrets du Concile de Trente elle entreprend une réforme à la fois exigeante et équilibrée qui fera de Port-Royal un pôle d'attraction spirituelle extraordinaire : Pascal, Racine, les Solitaires... Jusqu'à la fin tragique de 1709 pour Port-Royal des Champs.

À Port-Royal de Paris, la vie continue. En 1789 c'est une Communauté de 48 religieuses dirigées par une abbesse énergique, M^{me} de Cambise, qui va



affronter la Révolution. Les Sœurs restent dans leur monastère malgré l'insécurité et se préparent discrètement à une expulsion qui est effective aux premiers jours de septembre 1792. En petits groupes séparés mais toujours unis à leur abbesse, logés ici et là dans la capitale, elles restent fidèles, laborieuses et prudentes. M^{me} de Cambise meurt le 29 mai 1801, aussitôt remplacée lors d'une élection "selon les Règles".

Enfin le 13 novembre 1804, la Communauté dont 19 membres sont décédés peut se rassembler, d'abord rue de Picpus, puis rue St Antoine et plus tard rue de l'Arbalète. L'habit religieux, l'Adoration perpétuelle, le titre abbatial retrouvent peu à peu leur droit d'existence. C'est alors qu'une jeune abbesse, remplie de bonnes intentions mais peu experte en affaires achète un vaste immeuble rue de Vaugirard pour en faire un monastère doublé d'un grand pensionnat. Ce projet utopique ne peut se réaliser, il faut revendre. Où aller ? L'archevêque de Besançon, Mgr Mathieu qui a été leur Supérieur délégué à Paris les invite à venir s'installer en Franche-Comté. L'abbesse refuse et part à Lyon

avec un petit groupe qui aura une existence éphémère. Les autres avec la Prieure arrivent à Besançon le 22 mars 1841 et s'installent rue du Chapitre sous le patronage de N. D. de Consolation, une Vierge ancienne et vénérée dont la statuette ne les a jamais quittées.

Pour sauver sa réforme, mal acceptée par l'Abbé de Cîteaux, Mère Angélique, en 1627 était passée sous la juridiction de l'archevêque de Paris ; 300 ans plus tard la Communauté de Besançon désire retrouver sa place dans sa famille des origines. En 1921 elle est officiellement réintégrée dans l'Ordre cistercien de la Stricte Observance.

L'abbaye de la Grâce-Dieu, à 30 km de là, est privée de ses moines partis à Tamié en 1909. Les moniales la rachètent, la restaurent et s'y installent le 18 juin 1927, heureuses de jouir d'un cadre plus propice à leur vie de silence et de solitude.

Dans ce vallon, si semblable à celui de la vallée de Chevreuse où il est né, Port-Royal continue sa route, commencée en 1204 et jamais interrompue.

CHRONIQUE JURIDIQUE

1. QUESTIONS-REPOSES

À la demande de nombreux lecteurs, nous poursuivons une chronique qui rapporte, sous une forme parfois brève et simplifiée, les réponses que nous avons pu apporter aux demandes émanant des communautés (v. les N° 132 et 134 de la revue). Certains de ces sujets ont du reste été travaillés en C.M.A. (Commission Monastic et Administrative qui se réunit tous les deux mois).

1. Notre communauté a un contrat de maintenance pour l'entretien de ses ascenseurs. Quel est le taux de TVA applicable ?

Selon l'instruction du 29 août 2000 (art. 171), un contrat de maintenance technique pour ascenseur, chaufferie ou autre, est soumis à la TVA au taux réduit de 5,5 % dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment qui a plus de deux ans et est utilisé à plus de 50 % comme habitation.

Si précédemment la communauté avait acquitté une TVA à taux plein, il serait possible pour les 2 années antérieures d'en récupérer le différentiel en obtenant une nouvelle facturation rectificative de l'entreprise.

2. Notre monastère possède de beaux bâtiments anciens, mais nous hésitons à en demander le classement, car nous craignons d'être obligés à les faire visiter. Qu'en pensez-vous ?

Contrairement à une idée largement répandue, le classement d'un bâtiment comme monument historique n'oblige pas son propriétaire à le faire visiter. Il y a certes d'autres contraintes de type architectural ou environnemental liées au classement, mais aussi... de réels avantages financiers grâce à des subventions publiques (Etat, collectivités locales) pour travaux.

En réalité si de nombreux propriétaires de monuments historiques les font visiter, c'est pour obtenir un financement complémentaire par des droits d'entrée.

3. Une communauté doit-elle prendre en charge la protection sociale d'une religieuse exclaustrée ?

En principe, une exclaustrée doit travailler pour subvenir à ses propres besoins. Et ce travail entraîne alors une protection sociale propre. Sinon, la sœur exclaustrée restera sur la liste de la communauté qui abondera la CAVIMAC ; lors de l'exclaustra-

tion, il faut alors négocier avec la sœur le mode de paiement de ses charges sociales – négociation qui se fera au cas par cas. Exceptionnellement, on a même vu des exclaustrées émarger à la CMU ; mais alors elle doit cacher sa condition religieuse, puisqu'elle n'y a normalement pas droit ; et puis elle ne sera pas couverte pour la vieillesse.

4. Un monastère légalement reconnu peut-il recevoir une autorisation administrative de délivrer des reçus fiscaux en qualité d'association culturelle ?

La réponse est formellement négative. Car une communauté légalement reconnue et une culturelle sont des catégories juridiques bien différentes. La culturelle, c'est essentiellement la diocésaine qui peut délivrer des reçus fiscaux pour le denier du culte. La congrégation elle – et nous l'avons souvent souligné dans ces colonnes – ne peut délivrer des reçus fiscaux que pour ses œuvres laïques d'intérêt général, ce qui est plutôt rare pour un monastère de contemplatifs !

5. Un apport peut-il comporter une contrepartie financière ?

On sait que l'apport doit comporter une contrepartie au moins morale pour l'apporteur, sauf à se confondre avec une donation. Exceptionnellement, cette contrepartie pourra en outre être finan-

cière et consister dans le versement d'une somme d'argent. Mais alors l'apport peut se révéler très proche d'une vente et être requalifié comme tel – avec toutes conséquences fiscales : soumission à une taxe spécifique de 4,80 % (art. 683 bis du CGI).

6. Peut-on faire un apport immobilier à une communauté non reconnue ?

Non. Car une communauté non reconnue n'a aucune existence légale ; elle ne saurait donc posséder un bien immobilier en propre, fut-ce par voie d'apport. A la différence d'une association déclarée de la loi de 1901 qui peut parfaitement recevoir un apport.

A noter : nous sommes souvent saisis de questions relatives à des apports. Le droit est complexe et ambigu en la matière. Et nous nous promettons de consacrer ultérieurement toute une chronique à cette matière. En attendant, on pourra consulter le Guide des Associations (Dalloz 2000) n° 430 et suivants.

7. Notre monastère envisage de recevoir des hôtes comme autrefois on le faisait dans une pension de famille. Que faire pour être dans la légalité ?

Bien sûr il ne s'agit plus alors d'un accueil de retraitants. Il conviendrait sans doute de créer une association propre pour cet

accueil : les ressources proviendraient des prix versés par les 'pensionnaires' ; les dépenses comprendraient notamment les loyers versés à l'association (ou à la communauté) propriétaire, la valeur d'entretien reversée au monastère pour le travail correspondant des religieux, les éventuels salaires versés à des tiers. Normalement, cet accueil serait fiscalisé (soumission aux trois impôts : TVA, taxe professionnelle, impôt sur les sociétés).

En cas de doute sur le montage, ne pas hésiter à demander l'avis du correspondant association qui existe dans chaque département.

8. Qu'est-ce qu'un ermite en droit canonique ?

Beaucoup de personnes se disent ermites et n'en sont pas au sens du droit canonique...

D'où l'importance de bien cerner la notion qui est définie par le canon 603 : l'ermite est un consacré qui fait profession des trois conseils évangéliques entre les mains de l'évêque diocésain et avec lequel le propos de vie sera établi. Le paragraphe premier de ce canon souligne quatre composantes de la vie érémitique : le retrait du monde, le silence de la solitude, la prière assidue et la pénitence.

Le Code ne vise donc pas les religieux, par exemple moines,

devenus ermites qui mènent une vie solitaire avec l'autorisation et sous l'autorité de leurs supérieurs. Ces religieux sont soumis au droit propre de leur institut.

9. Dans notre Abbaye, une sœur de vœux solennels est sollicitée par sa famille pour devenir tutrice de son frère (de sang). Est-ce canoniquement envisageable ?

En droit français, la tutelle vise à assurer la protection de majeurs qui ont besoin d'être représentés d'une manière continue dans tous les actes de la vie civile (art. 492 du Code civil) Au fond, le tuteur est un administrateur des biens de la personne sous tutelle. Pareille situation est normalement incompatible avec le c. 672 sur les religieux, lequel renvoie au c. 285 relatif aux clercs. Le religieux, comme le clerc, ne peut gérer des biens appartenant à des laïcs ni prendre une charge séculière comportant l'obligation de rendre des comptes (c. 285 § 4). Cependant, l'Abbesse, supérieure majeure pourrait accorder la permission ; en opportunité, c'est à déconseiller : la tutelle conduit à administrer les biens d'autrui quasiment au quotidien, avec une part non négligeable de responsabilités et à rendre compte chaque année de la gestion au tribunal ; en outre les sorties de la clôture seront inévitables et nombreuses.

P. Achille MESTRE

2. JOURNEE SUR LA VALEUR D'ENTRETIEN

Monastic et la Fondation des Monastères ont organisé, le 18 novembre dernier, une journée qui fut très suivie sur la valeur d'entretien. L'objectif était de réfléchir sur un projet de guide destiné à harmoniser nos pratiques en la matière – projet qui avait déjà fait l'objet de longs débats au sein de groupes de cellériers et en CMA. Le matin, M. Pierre Avignon et le Fr. Matthias Gravier nous ont présenté la circulaire Lamartinière, ses origines et sa portée. Puis des travaux de groupes ont permis de faire remonter différentes questions qui ont été débattues et traitées en assemblée générale. On retiendra particulièrement les points suivants :

- l'opportunité de conclure une convention entre la communauté et le secteur lucratif pour préciser la mise en œuvre de la valeur d'entretien,

- le paiement régulier (par ex. trimestriel) de la valeur d'entretien par le secteur lucratif à la communauté,

- la nécessité même pour les petites communautés de tenir deux comptabilités analytiques pour bien distinguer ce qui est communautaire de ce qui est lucratif,

- la fixation du montant de la valeur d'entretien en fonction de

critères objectifs (à partir du SMIG) et non de critères subjectifs (comme le chiffre d'affaires ou le montant des bénéfices),

- la non inscription de la valeur d'entretien sur la déclaration DADS2 envoyée annuellement à l'URSSAF, car ladite valeur ne correspond pas à un salaire.

De nombreuses discussions ont porté sur la nature de la valeur d'entretien ; celle-ci s'avère proche d'une prestation de services qui, sans la circulaire Lamartinière, serait vraisemblablement soumise à TVA surtout dans le contexte de la 6^e directive européenne, laquelle généralise la TVA à de notables exceptions près (activités sociales, enseignement). Si le régime fiscal de la valeur d'entretien venait à être modifié, c'est tout le système qui devrait être repensé ; une telle journée a également permis d'y réfléchir.

A. M.

N.B. Nous publierons prochainement le projet de guide sur la valeur d'entretien ; nous lui annexerons une convention-type entre la communauté et le secteur lucratif.

3. COLLOQUE

Les congrégations religieuses et la société française : d'un siècle à l'autre.

Organisé les 17 et 18 octobre 2003 à l'initiative des Conférences de Supérieurs majeurs, ce colloque fut un franc succès. Il a rassemblé quelque 800 participants réunis pour entendre des spécialistes de l'histoire et du droit des congrégations. Il a permis de faire le point sur les lois du début du ^{xx}^e siècle relatives aux congrégations, sur leur origine très conflictuelle comme sur leur application de plus en plus compréhensive. Le contexte a été largement renouvelé par Vatican II qui a permis aux congrégations elles-mêmes de se repositionner et de partir en quête d'une nouvelle identité porteuse d'espérance.

Sur le plan juridique, je retiendrai trois points.

D'abord, le grand écart entre le droit canonique et le droit français: le premier connaît l'institut de vie consacrée ou la société de vie apostolique, le second la seule congrégation qui peut même embrasser des associa-

tions de fidèles. Le premier estime que tout institut a un droit inné à exister dans l'Etat, alors que le droit français soumet les congrégations à autorisation. Il y a là - et les mots ont été prononcés - une véritable discrimination qui, sans être de persécution, constitue une formidable exception à l'encontre du monde religieux, tandis que le régime des associations est si libéral à tous autres endroits ! Le régime français serait-il pour autant contraire au droit européen ? On peut en douter car, selon la Cour européenne des droits de l'homme, la liberté religieuse peut être soumise à réglementation étatique.

Malgré ce régime d'exception, les communautés religieuses continuent à demander la reconnaissance légale, mais au compte gouttes cependant : une petite dizaine chaque année. Surtout pour bénéficier des avantages de la grande personnalité, notamment en matière de donations et de legs. En revanche, la reconnaissance légale, a-t-il été bien souligné, n'élève pas la congrégation au rang de l'intérêt général, sauf en Alsace-Moselle où il existe un véritable service public du culte.

Enfin, notre attention a été attirée sur le problème des communautés déclinantes qui doivent préparer suffisamment à l'avance, et avec vigilance, leur dissolution, afin que leurs biens ne sombrent pas dans l'anarchie. Cette préoccupation rejoint une information, sous forme de mise en garde, que nous publions ci-après : souvent, nous sommes sollicités trop tard pour pouvoir aider avec efficacité les communautés dans leur démarche !

Au total un bon colloque qui a permis, en outre, nombre de rencontres et de débats informels. Avec joie, nous avons pu constater que le monde monastique y était très présent.

A.M.

P.-S. Les actes de ce colloque seront publiés par les Ed. Don Bosco, 75 rue Alexandre Dumas, 75020 Paris.

4. À L'ATTENTION DES COMMUNAUTÉS EN VOIE DE DISSOLUTION

Des communautés ferment, souvent pour insuffisance de religieux(es). Elles détiennent parfois un patrimoine immobilier important, quelquefois situé au cœur des villes et en zone constructible. Cet ensemble représente un capital dont il convient de prendre le plus grand soin afin d'en assurer la dévolution ou la liquidation dans les meilleures conditions. Car les sommes recueillies aideront ensuite les communautés d'accueil pour l'entretien des religieux transférés, la modernisation des infirmeries tout particulièrement.

La Fondation est souvent saisie, mais a posteriori, de difficultés engendrées par le transfert de ce patrimoine. De difficultés parfois inextricables.

Aussi la Fondation recommande aux communautés concernées de prendre très tôt attache avec nos services. Nous sommes là pour vous conseiller, vous épauler, et aider à faire avancer les dossiers de dissolution. Nous sommes là aussi pour vous protéger : une communauté en voie de dissolution peut être une proie facile.

N'hésitez pas à nous consulter... mais quand il en est encore temps ! Ne mélangeons pas trop en ce domaine les considérations spirituelles ou affectives avec les exigences matérielles.

La C.M.A.
et le service juridique
de la Fondation.

RECENSIONS

Soleil dans la nuit

Introduction au mystère chrétien dans l'expérience monastique

Dom Bernardo OLIVERA

180 pages, Ed. st Augustin 2003.

D'origine argentine, Dom B. Olivera est depuis 1990 Abbé général de l'Ordre des Cisterciens Trappistes. Dans ce livre très méthodique, il nous fait découvrir le mouvement intérieur propre à la vie mystique à laquelle tout homme est appelé. Dieu, en effet, invite chacun à communier avec Lui. Dans cette ascension vers le mystère la progression va du simple acte de foi jusqu'à l'expérience inexplicable d'ordre mystique. Ainsi, il y a toute une échelle aux nombreux degrés qui permettent d'accéder à l'unité dans l'Esprit Saint. L'ouvrage, de présentation assez systématique, est ponctué de nombreux textes pour l'essentiel tirés de la tradition cistercienne.

La brisure du cœur

Paul HOUIX

230 pages, Desclée de Brouwer 2003.

"Tu ne repousses pas, ô mon Dieu, un cœur brisé et broyé". Le Père Abbé de Timadeuc en a fait l'expérience à la croisée du monachisme cistercien et du Renouveau charismatique. C'est là toute la richesse de son témoignage qui puise aux meilleures sources anciennes ou contemporaines : st Augustin ou st Bernard, Paul Claudel ou Maurice Zundel. Ces méditations aideront le priant à faire le plein de Saint Esprit pour s'ouvrir à l'Autre et aux autres. Car le feu divin peut toujours consumer les murs de notre enfermement ; et le fleuve sacré purifier notre cœur.

De Cîteaux à Tibhirine : l'épopée cistercienne

in Histoire du Christianisme,

août 2003 n° 17

Dans ce magazine que certains connaissent déjà, vous trouverez un intéressant dossier sur l'épopée cistercienne, depuis saint Bernard jusqu'aux martyrs de Tibhirine. Les articles ont été confiés aux meilleurs spécialistes religieux (Dom Dubois, Dom Veilleux) ou civils (le professeur Moreau, M. Guerrier) qui présentent d'intéressants flashes sur des aspects ou des personnages peu connus. Nous avons particulièrement apprécié les portraits de l'Abbé de Rancé 'nouveau saint Bernard', ou de Dom de Lestrangle "l'empereur des Trappistes".

Saint Bernard de Clairvaux

Pierre AUBE

736 pages, Fayard 2003

Voici une importante biographie, menée par un médiéviste suivant une grande rigueur intellectuelle et chronologique. On pourra suivre pas à pas ce frère moine, doté d'une volonté d'acier, s'occuper des affaires de l'Etat comme de l'Eglise, lancer une croisade ou multiplier les fondations. La trame historique éclaire le propos, nuance et situe ce personnage hors du commun, ce saint, ce docteur de l'Eglise. L'ouvrage doit beaucoup aux innombrables travaux antérieurs auxquels une dette précise est reconnue dans une bibliographie abondante, tandis qu'un index alphabétique facilite la consultation de l'ouvrage.

L'évangélisation des profondeurs

Reviens à la vie!

Ose la vie nouvelle!

Simone PACAULT

Cerf 2000-2003

À une époque où foisonnent les livres sur la guérison spirituelle, ceux-ci tranchent par leur épaisseur... mais aussi leur sérieux. Voici quelque 900 pages qui retracent le ministère d'accompagnement spirituel de Simone Pacault, jadis avocate à la Cour, ce qui explique peut-être la rigueur de sa démarche. On le sait, elle propose des sessions d'évangélisation des profondeurs, multiplie enseignements et cassettes. Elle nous livre ici le fruit de son expérience qu'elle relit, avec de nombreux exemples à la clé et qu'elle commente. On le sait déjà, cette littérature a bonne presse dans les milieux catholiques et jusques dans les monastères ouverts aux dimensions psychologiques de la personne. On peut le comprendre car la réflexion est fiable sur le plan spirituel, que vient authentifier un "Imprimatur" devenu bien rare!

La démarche repose sur un processus long, pouvant atteindre plusieurs années. Elle s'articule en deux temps essentiels. D'abord la descente dans ses profondeurs: que nous est-il arrivé? Qu'avons-nous fait de nos blessures? Quelle loi de vie avons-nous transgressée? Ensuite un chemin de remontée avec ses différentes étapes: la repentance, la conversion, l'accueil de la vie du Ressuscité. Simone Pacault désire ainsi que chacun puisse redonner tout son poids à la Parole de Dieu dans sa vie et faire une nouvelle alliance avec elle. L'œuvre est très vivante: de nombreux textes bibliques sont finement utilisés; les cas rapportés illustrent bien le propos. Dans le 1er tome notamment, nous avons apprécié de beaux et justes développements sur la volonté de Dieu et le désir de l'homme, donc sur la

délicate question de la vocation. Pour l'auteur, il convient 'd'ajuster nos désirs en Dieu' (p. 148) ; d'où l'importance du discernement. Dans le second volume, on relèvera une remarquable relecture de la faute originelle (p. 56 s.). Ou encore du Triduum pascal dans le T. III (p. 311 s.).

On comprend qu'une telle lecture puisse captiver... mais elle ne serait pas sans danger pour un lecteur non averti. D'abord il serait utopique de penser que cette seule lecture méditée permettrait de faire sur soi un travail d'évangélisation des profondeurs : comme l'auteur nous le dirait certainement, il faut être accompagné dans cette démarche. Un autre écueil serait pour un quidam, après une lecture même approfondie, de se croire compétent et de se lancer dans l'accompagnement 'psycho-spirituel' : l'ouvrage peut aider à une formation certes, mais pas davantage. Plus fondamentalement, je m'interroge sur la validité de la démarche qui situe en état d'interdépendance constante le psychique et le spirituel. Pourtant au départ (I 18-19), tout était bien clair : il s'agit d'une juste prise en compte du psychologique par le spirituel, car l'homme est un être unifié ; mais "il est essentiel de ne pas confondre les plans, de les situer clairement en les distinguant" (I 19). Avec ce présupposé, nous sommes parfaitement d'accord : tout travail d'accompagnement doit se situer dans cette recherche d'unité sans confusion. Mais, par la suite, et finalement tout au long de son œuvre, l'auteur semble trop attendre de la Parole de Dieu : elle restructurerait notre tissu psychique ; elle reconstituerait notre psychique et notre physique malmenés (I 168-169). N'est-ce pas faire fi des médiations humaines ? Ailleurs, pour l'auteur, ce serait l'Esprit Saint qui nous éclaire sur nos émotions (colère, haine, chagrin) (III 62). N'est-ce pas tout simplement la relecture de notre propre histoire qui nous permet d'élucider nos confusions ? Ailleurs encore (III 130) n'est-il pas un peu utopique de laisser croire, à partir d'un témoignage, que certaines compulsivités très fortes disparaîtront en s'appuyant sur le Christ ?

Finalement je me demande si l'auteur ne rapporte pas tout au spirituel en calquant, du reste, sa démarche sur le mouvement même de la vie divine en Christ. A cet égard, il ne faut pas confondre guérison et conversion, thérapie et retraite ! Ainsi que l'écrivait admirablement le P. Catalan sj en 1999, la conversion est le retournement par lequel une personne, complètement enfermée, accepte la présence d'un autre pour s'ouvrir à Dieu. Certes, ce mouvement de décrispation peut être bénéfique sur le plan psychologique, en desserrant l'étau de la dépression. Mais, dans certains cas, il ne sera pas suffisant pour apaiser des tensions archaïques que seule une psychothérapie adéquate pourra aider à dénouer. La guérison passe alors par des médiations humaines neutres qui respectent l'homme dans sa foi, sa non-foi comme dans ses doutes. D'autant que si le demandeur ne se trouvait pas guéri au terme de sa démarche psycho-spirituelle, c'est finalement Dieu lui-même qu'il mettrait en accusation.

Si l'auteur venait à lire ce point de vue, qu'elle ne trouve aucunement là une critique sans appel, mais un *Avertissement* qui devrait précéder toute lecture !

A.M.

Jean-Paul II médite sur Les mystères lumineux

Textes rassemblés et présentés par Marie-Nicole Boiteau
122 pages, Ed. Parole et Silence 2003

Marie-Nicole Boiteau présente une introduction très intéressante et documentée sur l'histoire du Rosaire qui, depuis le VII^e siècle en Orient, n'a cessé d'alimenter la piété des chrétiens en reprenant les paroles de l'Ange à Marie au jour de l'Annonciation. À la suite de quoi, elle nous introduit dans les "mystères lumineux" que Jean-Paul II vient de proposer aux chrétiens de notre temps. C'est en réalité une longue méditation évangélique et une catéchèse que cet ouvrage qui reprend dans les homélies et encycliques du pape les passages appropriés. Ce livre peut aider pour une nouvelle évangélisation. Acte de foi et compréhension des sacrements: baptême, réconciliation, eucharistie, en suivant le parcours de la vie publique de Jésus.

Anthropologie de la douleur

David LE BRETON
234 p., Métailié 2001.

L'auteur, professeur à l'Université de Strasbourg, est anthropologue et sociologue: il étudie donc la douleur de l'homme en ce qu'elle est inscrite dans une trame sociale et culturelle. L'homme peut découvrir le sens de sa douleur en fonction des valeurs ou croyances qui sont les siennes. De la Bible au Coran en passant par le christianisme, le croyant monothéiste n'est pas univoque devant la douleur. De Job aux Béatitudes il y a un grand pas, même si le silence de Dieu risque toujours de décourager le souffrant. Les analyses sont précises sur les incidences des différentes religions qui peuvent imprimer leur marque sur les comportements à la manière d'un inconscient culturel. Au fond la douleur se construit dans un environnement qui peut contribuer à la combattre de bien des façons. L'ouvrage est très riche d'annotations qui pourront aider le malade souffrant dans sa chair, dans son cœur, comme ceux qui l'accompagnent.

VIE DE LA FONDATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2003 A L'ABBAYE CISTERCIENNE DE LA COUDRE

C'est avec un soin tout particulier que le Conseil d'Administration de la Fondation des Monastères est accueilli à la Coudre, abbaye de sa Présidente, Mère Myriam Fontaine.

Arrivés la veille, par le TGV, ou en voiture, les participants trouvent à l'hôtellerie, après un dîner aussi reconstituant que déli-

cieux, des chambres confortables, distribuées autour d'un petit cloître à l'air libre.

Après la messe très matinale, un petit-déjeuner copieux servi à l'hôtellerie, permet d'attendre l'arrivée des derniers participants, tandis que certains font leur première visite au magasin-galerie, inauguré il y a quelques mois en



présence de toutes les autorités locales. Pour ceux de la Fondation qui y étaient allés alors, ils sont admiratifs des changements survenus dans les abords : magnifiques panneaux signalant l'abbaye, et belle croissance des plantations.

Après une matinée de travail, le déjeuner de fête se termine par un dessert pris avec la communauté dans le beau réfectoire (photo) : un moment très amical de découverte mutuelle où les membres du Conseil d'Administration et du secrétariat se présentent tour à tour, et ont l'occasion d'échanger avec les sœurs.

Avant la reprise du Conseil, une visite guidée permet de découvrir, en particulier, dans leur superbe restauration, cloître, scriptorium, et cellules. Un détour par la bibliothèque, et par l'atelier aux entremets, avant une soudaine et violente averse, com-

plète l'aperçu d'un monastère où les chantiers de restauration se succèdent, avec une belle détermination, et un résultat remarquable.

Après l'après-midi de travail, le ravitaillement est encore possible au magasin. Beaucoup en profitent, avant que les sœurs, montrant à nouveau leur grande disponibilité, ne raccompagnent en ville les candidats au retour par TVG.

Les derniers à partir quittent à regret cette "abbaye aux portes de la ville", en remerciant leur présidente de les avoir si bien reçus dans sa maison.

Ce Conseil, où aucune élection n'a eu lieu, a été essentiellement consacré à l'étude des budgets prévisionnels, et aux placements financiers.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au 4 mai 2004 au siège de la Fondation.

Dernière minute : Les Cahiers de *Science et Vie* de décembre 2003 (n° 78) sont consacrés à "la révolution des monastères : les cisterciens changent la France". De bons articles et de superbes photos qui donnent envie de voyager en pays cistercien.

ANNONCES

- 1** Communauté de Carmes, région Sud, cherche tables de réfectoire en bois (130X60) et bancs correspondants pour une trentaine de moines.
Tél. : 05 62 47 33 70
- 2** Artiste formé aux techniques traditionnelles du vitrail, (montage au plomb, Tiffany, peinture sur verre, et panneaux de dalle de verre) avec références, travaille sur projets de création ou de restauration.
Contacter Patrick Autissier
4 avenue Pasteur - 92 400 Courbevoie - Tél. : 01 46 67 97 56
- 3** Donne à communauté religieuse métier à tisser artisanal avec rouleau, pédalier, peigne et planche à bobine, permettant de réaliser pièces de tissu de grande longueur en 0,90 m de large.
Contacter M^{me} Bertaux
89, rue des Marronniers - 45 160 Olivet - Tél. : 02 38 63 52 74.
- 4** Dame 50 ans, CAP jardin, recherche emploi dans monastère.
Contacter M^{me} Coffin
44, rue Mal Randon - 38 000 Grenoble - Tél. : 04 76 42 71 40
- 5** Donne morceaux de tissus et gros rouleaux de rubans en dentelles à monastère ou communauté religieuse catholique.
Contacter Céline Gauthier
23, rue Hoche - 06400 Cannes
- 6** Petite communauté offre fil de lin DMC et cordonnet spécial DMC blanc pour tricot d'art, crochet ou travaux de frivolité ainsi que modèles et accessoires pour frivolités. Participation aux frais d'envoi souhaitée.
Tél. : 05 61 68 72 59
- 7** Communauté cherche matériel de reliure d'occasion.
Tél. : 03 22 90 01 27.
- 8** Vend statues :
1- Vierge moderne, style gothique, bois chêne, modèle unique, hauteur 1 m 10.
2- Piéta d'après Michel-Ange, hauteur 90 cm.
Tél. : 06 71 59 52 87

RAPPEL À PROPOS DES ANNONCES

- *Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.*
- *Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.*
- *À propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés, sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.*

ABONNEMENTS

Abonnez-vous,
Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
“LES AMIS DES MONASTERES”

TARIF 2004

Ordinaire : **15 €**

Soutien : **25 €**

Le numéro : **4 €**

MODES DE REGLEMENT :

Adresser la demande d'abonnement,
comportant nom et adresse, chèque, à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :
“la Fondation des Monastères”.
- Tout abonnement part du 1^{er} janvier.
- Envoi gratuit sur demande d'un numéro spécimen.



La Fondation des Monastères
a réédité son “Guide”.

Demandez-le au secrétariat.

*Notre-Dame, notre médiatrice, notre avocate,
avec ton Fils réconcilie-nous,
à ton Fils recommande-nous,
auprès de ton Fils représente-nous !
O bénie,
par la grâce que tu as obtenue,
par la faveur unique que tu as su acquérir,
par la miséricorde que tu as enfantée,
accomplis cette requête :
que Celui qui a daigné, par ton intermédiaire,
devenir participant de notre faiblesse et de notre misère,
nous rende aussi participants, par ton intercession,
de sa gloire et de son bonheur,
lui, le Christ Jésus, ton Fils, notre Seigneur,
qui, au-dessus de tout, est béni pour les siècles.*

*Bernard de Clairvaux,
Sermon 2 pour l'Avent.*

Mère Myriam Fontaine, les membres du Conseil d'Administration et du Secrétariat adressent tous leurs vœux aux amis de la Fondation des Monastères : communautés religieuses qui lui témoignent une si belle confiance, lecteurs fidèles, généreux donateurs, dont le soutien lui est indispensable.

Bonne et sainte année à chacun !

